

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Ville de Nice

(Séance du Conseil Municipal du 17 Juin 2019)



Rapport de présentation



Table des matières

INTRODUCTION	3
1. Une section de fonctionnement maîtrisée bien au-delà des engagements pris par la municipalité	6
1.1. Des recettes de fonctionnement en hausse grâce à d'importantes cessions immobilières	6
1.1.1. Impôts et taxes : des recettes stables	6
1.1.2. Les tarifs et produits du domaine	10
1.1.3. Dotations de l'Etat : un renforcement de la péréquation	12
1.1.4. Les autres recettes de fonctionnement.....	13
1.2. Des dépenses de fonctionnement en diminution de 1,45 % par rapport à 2017	16
1.2.1. Les charges à caractère général	17
1.2.2. Les charges de personnel.....	19
1.2.3. Les subventions et autres charges de gestion courante.....	20
1.2.4. Les autres dépenses de fonctionnement	21
2. SECTION D'INVESTISSEMENT	22
2.1. Les recettes d'investissement	22
2.1.1. Un autofinancement brut deux fois plus important qu'en 2017	23
2.1.2. Des subventions d'investissement stables par rapport à 2017	23
2.1.3. Les autres recettes réelles d'investissement (13,24 millions d'euros).....	25
2.2. Les dépenses d'investissement	25
2.2.1. Des dépenses d'équipement en hausse de 5 % par rapport à 2017	26
2.2.2. Les dépenses financières	36
2.2.3. Les autres dépenses réelles d'investissement	37
3. Situation des emprunts au 31/12/2018	37
3.1. Une réduction des financements extérieurs de plus de 35 millions d'euros par rapport à 2017.....	37
3.2. Un taux moyen des financements extérieurs en constante diminution.....	40
3.3. Un montant d'emprunts nouveaux divisé par deux par rapport à 2017.....	41
CONCLUSION	42
BUDGET ANNEXE - REGIE AUTONOME DE L'OPERA	43
Section de fonctionnement.....	43
Section d'Investissement.....	45
BUDGET ANNEXE - REGIE AUTONOME NIKAIA ACROPOLIS	47
Section de fonctionnement.....	48
Section d'Investissement.....	50



INTRODUCTION

Le Débat d'Orientations Budgétaires 2018 de la Ville de Nice s'est tenu le 7 décembre 2017, et s'est prolongé par la présentation du budget primitif en séance du Conseil municipal du 2 février 2018. Dernière étape du cycle budgétaire, le compte administratif retrace, de manière synthétique, les résultats de l'exécution budgétaire entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018.

Les chiffres présentés sont établis en parfaite concordance avec le compte de gestion préparé par les services de l'Etat.

Depuis 2014, la ville de Nice a opéré une forte maîtrise de ses dépenses de fonctionnement. Cette politique poursuivie en 2018 lui permet aujourd'hui de diminuer ses taux de foncier bâti de -2,12 points en 2019 et de -2 points en 2020 tout en renforçant sa politique d'investissement.

En 2018, la ville de Nice a parfaitement rempli, et même largement dépassé tous les objectifs qu'elle s'était fixés lors de la signature du Contrat financier avec l'Etat :

- Au titre de l'objectif 1, la Ville de Nice s'était engagée à contenir l'augmentation de ses dépenses réelles de fonctionnement à 0,75 %. Cet objectif, l'un des plus ambitieux de France, a été largement dépassé puisque les dépenses réelles de fonctionnement de la commune ont diminué de 1,45 % en 2018 (soit un effort de 11,2 millions d'euros par rapport à l'objectif).
- Au titre de l'objectif 2, et comme elle s'y était engagée, la ville de Nice a diminué son recours aux financements extérieurs de plus de 33 millions d'euros par rapport à 2017.
- Au titre de l'objectif 3, le retour à une capacité de désendettement inférieure à 12 années, initialement prévu pour 2019, est atteint dès la première année du contrat. Fin 2018, la capacité de désendettement de la ville de Nice est ainsi de 11,16 années hors cessions de biens. En tenant compte des importantes cessions programmées et réalisées en 2018 (Ikéa, stade du Ray), ce ratio atteint même 5,92 années.

Les efforts de gestion ont ainsi permis d'augmenter l'autofinancement communal et respecter les objectifs de la prospective pluriannuelle d'investissement.

La ville de Nice a ainsi investi 80,8 millions d'euros en 2018 soit :

- plus de 95 % de l'engagement du budget primitif fixé à 85 millions d'euros ;
- une augmentation de 5 % de l'investissement par rapport à 2017.

Ces dépenses d'investissement ont été orientées autour de la mise en œuvre concrète des cinq priorités affichées lors du vote du budget primitif 2018, à savoir :



➤ L'objectif « Proximité/Sécurité/Commerce »

Sur le budget spécifique de 900 000 euros alloué aux conseils de quartier, 888 000 euros ont ainsi été effectivement dépensés pour la réalisation de projets de voirie sollicités par les habitants (394 000 euros), des projets en matière d'espaces verts (370 000 euros) ou encore les projets dans le domaine du sport (94 000 euros).

En matière de sécurité, la ville de Nice a poursuivi en 2018 le renforcement de la présence et des moyens d'action de la police municipale avec 1,3 million d'euros en faveur du déploiement de la vidéosurveillance, mais également avec l'ouverture récente d'un nouveau poste de police municipale à la rue Trachel, ou encore le lancement du projet de création d'un poste supplémentaire dans le quartier de Saint Isidore.

Sur les commerces, la ville de Nice instaurera à compter de 2020 un abattement de 5 % de la taxe foncière communale pour les locaux commerciaux de moins de 400 m² afin de soutenir le commerce de proximité.

➤ L'objectif « Ecologie, numérique et mobilité »

La ville de Nice a mené en 2018 de très nombreuses actions en matière d'environnement et de développement durable.

Elle a par ailleurs poursuivi la création et la rénovation de ses espaces verts (éco-parc paysager du Ray-Gorbella, parc urbain de Carras, espace Saint-Isidore, esplanade Giordan, Jardin de Saint Romain de Bellet, etc.) En 2019, ces actions seront intensifiées par le déploiement d'un plan ambitieux de végétalisation comprenant la transformation des couloirs de bus en trame verte composée de pistes cyclables.

Dans le domaine du numérique, la ville de Nice a poursuivi en 2018 son plan informatique dans les écoles et investi pour la modernisation de ses services administratifs. En 2019, ces actions se poursuivent par le lancement d'une implantation de la French Tech dans le quartier Notre-Dame.

- Sur la mobilité, la ville de Nice a participé financièrement aux travaux de la ligne T2 du tramway engagés par la Métropole. Elle a par ailleurs poursuivi le renouvellement et l'électrification de son parc de véhicules (bus et deux roues notamment).

➤ L'objectif « Vivre ensemble »

Le vivre-ensemble s'est opéré dans l'ensemble des démarches, actions et projets mis en œuvre par la ville de Nice en s'appuyant notamment sur des actions réalisées autour de la Petite enfance, de



l'éducation, du sport, de la jeunesse, de la culture, des espaces publics, ainsi que du développement économique.

De fait, 1 088 places de crèches ont ainsi été créées sur la période 2008-2018 permettant de réduire le temps d'attente pour l'accueil des enfants en crèche et de réduire la liste d'attente de 70% depuis 2008. La ville de Nice est par ailleurs pilote dans le cadre de la politique des dédoublements de classes en REP et REP+. A ce titre, 50 classes de CP et CE 1 ont été dédoublées et cela se poursuivra en 2019-2020 afin de mener une politique d'envergure pour une égalité des chances devant l'Éducation.

La ville de Nice a également développé ses créations en faveur de la proximité : Carte Info Famille ; « Points d'inscription » pour un véritable maillage territorial ; Forum annuel parents – assistantes maternelles agréées privées ; Pôles Petite Enfance et Familles en soutien à la parentalité ; « Solutions Petite Enfance » pour les familles aux horaires de travail étendus ou atypiques.

Les travaux d'entretien et d'embellissement des écoles niçoises ont été également poursuivis (rénovation, aménagement et mise en conformité). La construction de la nouvelle Cuisine centrale s'est également poursuivie. Elle comprendra une légumerie, une zone de pâtisserie, pour développer le « fait-maison », un espace dédié à la préparation des repas des 340 enfants allergiques, pour une sécurité sanitaire encore plus grande.

- L'objectif « Intergénérationnel » s'est notamment exprimé par :
 - La poursuite du projet de pôle multigénérationnel,
 - La préparation des projets de création d'une maison des Séniors et une maison des aidants annoncés début 2019 et désormais en cours de réalisation.

- Une programmation événementielle de haut niveau.

En 2018, la ville de Nice a poursuivi les efforts engagés ces dernières années en matière d'accueil de grandes manifestations aussi bien culturelles que sportives avec :

- l'organisation de grands événements récurrents que sont le Carnaval, le Nice Jazz festival, le Paris-Nice ou encore l'Ironman par exemple ;
- l'accueil d'expositions ayant recueilli un grand succès populaire telles que Picasso-Matisse, l'histoire en briques (LEGO) ou encore « Jean Gilletta et la Côte d'Azur. »

En 2019, cette politique sera poursuivie par « l'année cinéma » à l'occasion du centenaire des studios de la Victorine, l'organisation d'un forum culturel franco-chinois ou encore l'organisation de rencontres de la Coupe du monde de football féminin et des championnats du monde d'IronMan.

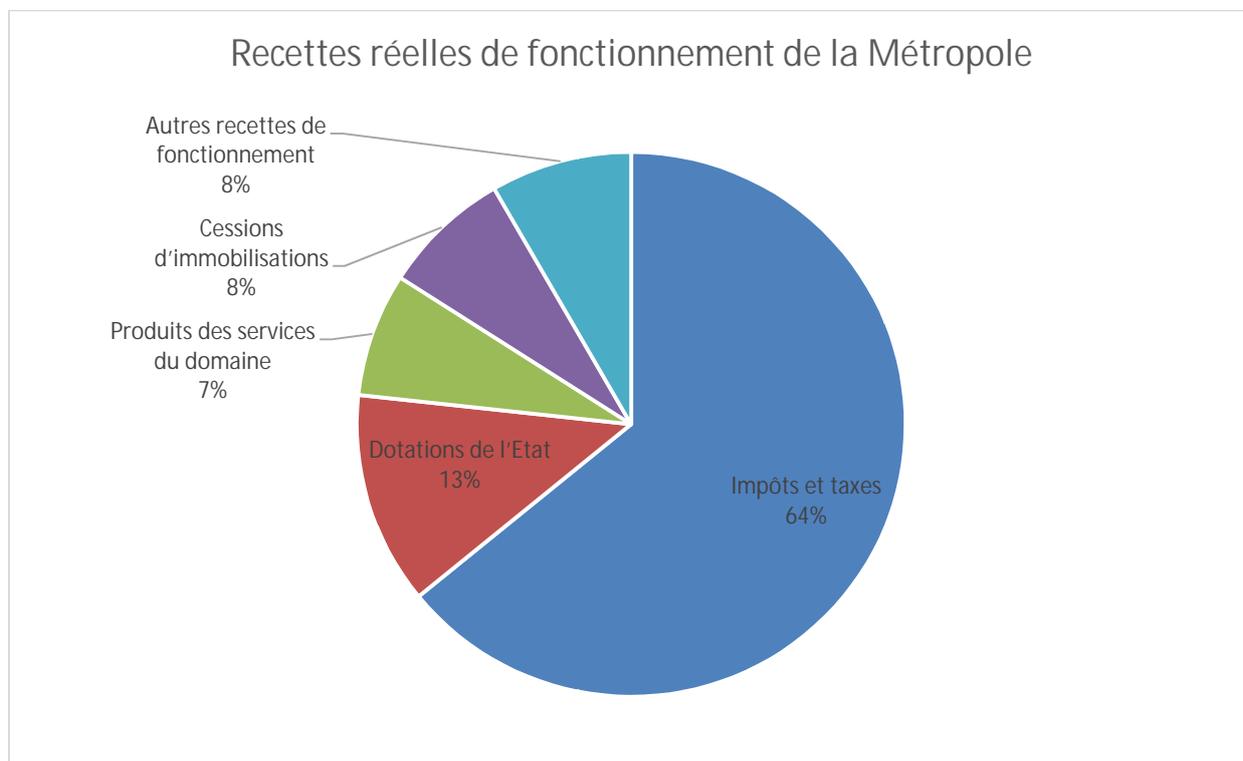


1. Une section de fonctionnement maîtrisée bien au-delà des engagements pris par la municipalité

1.1. Des recettes de fonctionnement en hausse grâce à d'importantes cessions immobilières

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2018 (réelles et d'ordre) s'élèvent à la somme totale de 606,4 millions d'euros soit un taux de réalisation en recettes réelles de 101 %.

Les recettes de fonctionnement concernées se ventilent de la manière suivante :



1.1.1. Impôts et taxes : des recettes stables

Au cours des dix dernières années et malgré la baisse des dotations, la ville de Nice n'a pas majoré ses taux de sa fiscalité. En 2015 et 2016, le conseil municipal a, bien au contraire, voté des diminutions des taux de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Au niveau national, les taux de taxe d'habitation (21,10%), de taxe foncière sur les propriétés bâties (23,12%) et de taxe foncière sur les propriétés non bâties (35,69 %) de la ville de Nice la placent parmi les trois plus grandes villes françaises.

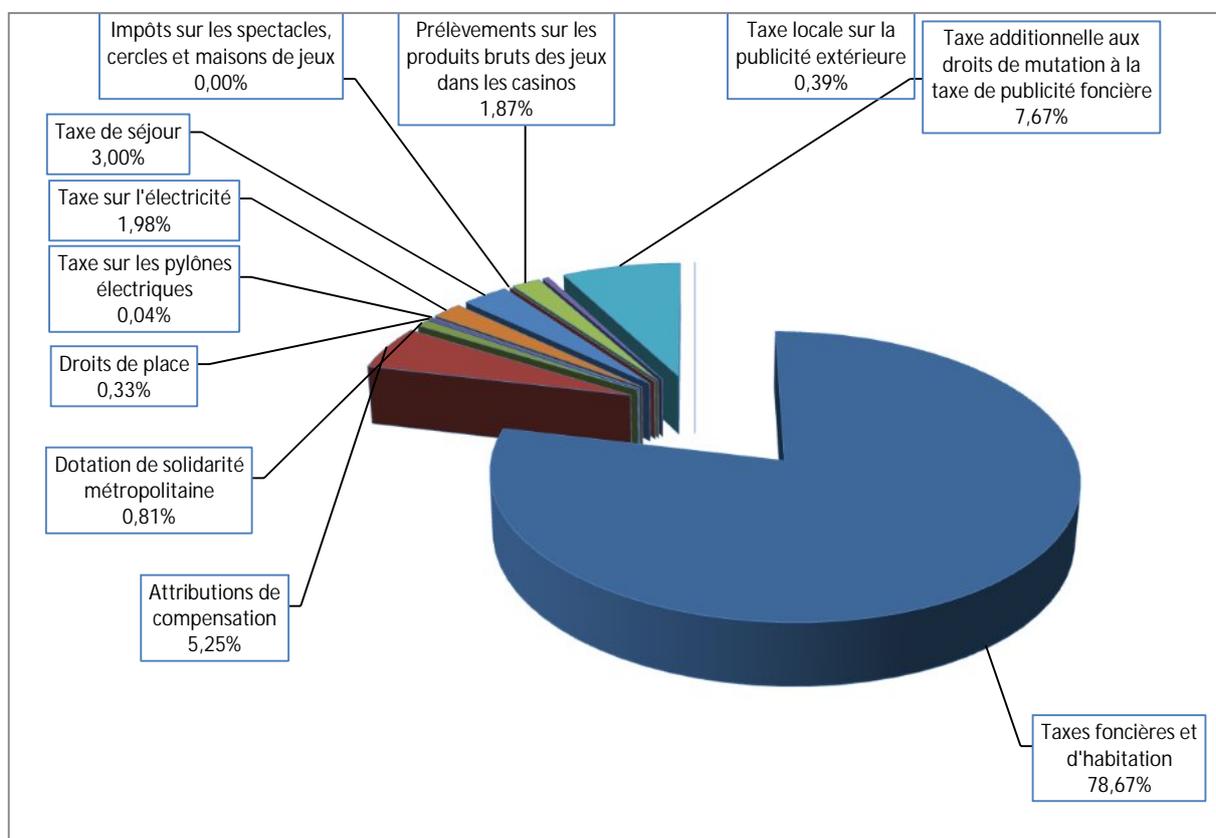


En, 2018, les impôts et taxes ont totalisé un montant de 370,8 millions d'euros avec un taux de réalisation de 101 % par rapport aux prévisions budgétaires. Dans l'ensemble, ces produits n'enregistrent qu'une faible augmentation de + 2,62 % par rapport au réalisé de l'exercice précédent.

La ville n'ayant pas modifié ses taux ou ses exonérations en 2018, cette progression des recettes est due à deux facteurs principaux :

- La revalorisation des bases décidée par l'Etat à hauteur de +1,24 % en 2018 en raison de l'inflation constatée en 2017 ;
- L'évolution des bases du fait de l'évolution du nombre de contribuables ou de leur situation fiscale.

Dans le détail, ces recettes sont ventilées de la manière suivante pour l'exercice 2018 :



1.1.1.1. Les contributions directes

Les contributions directes sont le principal poste de recettes de fonctionnement pour la ville de Nice.

En 2018, elles totalisent un taux de réalisation de 100,01 %, pour un montant de 291,5 millions d'euros, détaillés comme suit :



Taxes foncières et d'habitation	2017 (en €)	2018 (en €)	Variation 2018/2017
Taxe d'habitation - rôle principal	137 140 163	138 213 867	0,78%
Taxe d'habitation - rôles supplémentaires	1 767 397	1 624 220	- 8,10%
Majoration pour résidence secondaires	4 584 092	4 655 640	1,56%
Taxe foncière sur les propriétés bâties - rôle principal	144 367 402	146 517 967	1,49%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties - rôle principal	412 087	433 085	5,10%
Taxes foncières sur les propriétés bâties - rôles supplémentaires	32 810	97 584	197,42%
Taxes foncières sur les propriétés non bâties - rôles supplémentaires	13 078	2 915	- 77,71%
TOTAL GENERAL	288 317 029	291 545 278	1,12%

1.1.1.2. Les produits de la fiscalité reversée par la Métropole Nice Côte d'Azur (22,45 millions d'euros)

Deux produits, s'analysent comme des « reversements de fiscalité » et représentent 3,75% des recettes réelles de fonctionnement. Ils sont versés annuellement à la ville de Nice par la métropole Nice Côte d'Azur, à savoir :

✚ L'attribution de compensation (19,45 millions d'euros)

Depuis 2012, le montant de l'attribution de compensation pour la ville de Nice était fixé à 18 656 448 €. En 2016, une modification a été effectuée dans le strict respect de la neutralité budgétaire, et s'est accompagnée d'une réduction des dépenses à due concurrence du transfert opéré. Ceci découle de l'application de la loi MAPTAM et du transfert à la Métropole Nice Côte d'Azur de trois nouvelles compétences : les aires d'accueil des gens du voyage, le crématorium et l'aménagement numérique.

Cela a permis de déterminer une nouvelle attribution de compensation qui s'est élevée pour 2017 à 19 396 672 € et à 19 455 214 € pour 2018.

✚ La dotation de solidarité métropolitaine (3 millions d'euros)

Cette dotation obligatoire a pour objectif un partage équilibré de la richesse fiscale sur le territoire métropolitain et d'exprimer, au sein du budget métropolitain, la solidarité territoriale.

La Dotation de Solidarité Métropolitaine (DSM) permet l'enregistrement d'une recette totale de 3 000 000 €, conforme à l'enveloppe des prévisions budgétaires.



1.1.1.3. Les autres produits fiscaux (56,62 millions d'euros)

Les montants perçus au titre des autres impôts et taxes (9,47% des recettes réelles de fonctionnement), progressent de 11,85% par rapport à l'an passé, et sont répartis de la sorte :

NATURE DE LA RECETTE	2017 (en €)	2018 (en €)	Variation 2018/2017
Droits de place	1 137 438	1 206 128	6,0%
Taxe sur les pylônes électriques	127 490	130 240	2,2%
Taxe sur l'électricité	7 266 323	7 342 750	1,1%
Taxe de séjour	7 577 058	11 108 958	46,6%
Impôts sur les cercles et maisons de jeux	1 949	1 107	Non significatif ¹
Prélèvements sur les produits bruts des jeux dans les casinos	6 664 858	6 921 956	3,9%
Taxe locale sur la publicité extérieure	1 351 449	1 450 777	7,3%
Taxe additionnelle aux droits de mutation à la taxe de publicité foncière	26 498 967	28 454 201	7,4%
Taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles		8 455	
TOTAL GENERAL	50 625 532	56 624 572	11,8%

Il convient de noter que la taxe de séjour augmente de 46,6 % par rapport à l'année précédente.

Elle est liée à la mise en place de l'Office de Tourisme métropolitain et à l'augmentation des acomptes versés par les plateformes d'hébergement en ligne de type AIRB&B.

A périmètre constant, le produit de la taxe de séjour de la seule année 2018 s'établit à la somme de 8 369 276€, soit une hausse de +10,4% par rapport à l'exercice précédent.

Le montant total du produit de la taxe de séjour, soit 11 108 958 €, se décompose ainsi de la façon suivante :

- Régularisations versements hébergeurs années antérieures : 806 207 €
- Reliquat versement AIRBNB 2017 : 163 974 €
- Versements hébergeurs - Saison basse 2018 (octobre 2017 – mars 2018) : 2 756 990 €
- Versements hébergeurs - Saison haute 2018 (avril 2018 – septembre 2018) : 4 642 105 €
- Versements hébergeurs - 4^{ème} trimestre 2018 (octobre 2018 – décembre 2018) : 1 539 682 €
- Versement AIRB&B 2018 : 1 200 000 €

¹ La baisse est explicable par un changement législatif ayant réduit l'assiette de cette imposition.



Le produit la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO) a progressé de 7,38% entre 2017 et 2018. La faiblesse des taux d'intérêt a maintenu une bonne santé du marché de l'immobilier, impactant ainsi fortement le produit de cette taxe.

Evolution	2016 (en €)	2017 (en €)	2018 (en €)
Taxe additionnelle aux droits de mutation à la taxe de publicité foncière	24 706 183	26 498 967	28 454 201

S'agissant de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, elle est l'une des trois taxes qui ont remplacé les taxes locales sur l'électricité (TLE).

Le produit a progressé de 1,05 % entre 2017 et 2018.

Evolution	2016 (en €)	2017 (en €)	2018 (en €)
Taxe sur l'électricité	7 209 766	7 266 323	7 342 750

Enfin, pour la recette du prélèvement sur les produits des jeux dans les casinos, une baisse a été observée au cours des années 2010-2015. Après une diminution de -5,54% entre 2016 et 2017, en raison d'un marché local des casinos très concurrentiel, et un développement de plus en plus important des jeux sur internet, on constate la progression du produit de 3,86 % entre 2017 et 2018.

Evolution	2016 (en €)	2017 (en €)	2018 (en €)
Prélèvement sur les produits bruts des jeux dans les casinos	7 055 844	6 664 858	6 921 956

1.1.2. Les tarifs et produits du domaine

Le chapitre 70 « produits des services du domaine » constate les droits perçus des usagers des services locaux (droits d'entrée, diverses taxes et redevances communales) qui atteint un taux de réalisation de 96 % en 2018 pour un montant total de 44 498 305 €.

Ce montant se décompose comme suit :

LIBELLE	2017 (en €)	2018 (en €)	% évolution
Concessions et redevances funéraires	1 430 657	1 299 444	- 9,17%
Droits de stationnement, location voie publique	6 031 849	8 907 357	47,68%
Redevances diverses	3 962 030	4 752 027	19,94%
Redevances et droits à caractère culturel	3 093 793	3 656 395	18,18%
Redevances et droits à caractère sportif et de loisirs	5 772 964	5 557 750	- 3,72%
Redevances et droits à caractère social	5 285 877	4 681 899	-11,43%
Redevances et droits services périscolaire et enseignement	12 877 562	11 877 047	- 7,77%
Autres redevances et droits	1 181 566	1 574 043	33,22%
Locations diverses	6 607	8 010	21,23%
Remboursements de frais	2 062 536	1 940 153	-5,93%
Autres produits d'activités	227 161	244 179	7,49%
TOTAL CHAPITRE 70	41 932 603	44 498 305	6,12%



Ce chapitre enregistre globalement une hausse de + 6,12 % par rapport à l'an passé. Toutefois, les principaux postes en évolution sont les suivants :

- Droits de stationnement, location voie publique (+ 47,68 %, soit plus de 2,8 millions d'euros de recettes supplémentaires). Cette hausse est en partie liée à la reprise en régie du stationnement payant sur voirie pour l'année entière, la part du forfait post-stationnement (FPS) attribuée à la ville de Nice pour couvrir les frais liés aux contrôles, mais aussi aux redevances sur le mobilier urbain.
- Autres redevances et droits (+ 33,22% soit 392 477 € de recettes supplémentaires). La différence vient notamment des nouvelles recettes générées par la Maison de Nice (146 105 €) et les Studios de la Victorine (46 543 €), une hausse des encaissements de la régie vaccinations (0,034 million d'euros) et du parc Phoenix (0,172 million d'euros).
- Redevances diverses (+ 19,94 % soit près de 0,79 million d'euros de recettes supplémentaires). Cette évolution est due en partie par le tirage de nombreux impayés concernant essentiellement des taxes dues et des pénalités, mais aussi par l'augmentation générale des redevances perçues par la régie municipale des droits d'occupation du domaine public.
- Redevances et droits à caractère culturel (+ 18,18 %, soit 562 602 € de recettes supplémentaires). Cette recette est en hausse à la suite de la reprise par la ville de l'organisation du Village de Noël (166 000 €), mais aussi grâce à l'augmentation des recettes du Nice Jazz Festival (+ 80 000 €), des boutiques des musées niçois (+209 662 €) et des droits d'inscription et billetterie du conservatoire à rayonnement régional (+ 122 698 €).

Dans le même temps, certains produits affichent une baisse :

- Redevances et droits à caractère social (-11,43 %, soit - 0,60 million d'euros de recettes).
- Redevances et droits des services périscolaire et d'enseignement (- 7,77 %, soit – 1,0 million d'euros de recettes). Cette diminution provient essentiellement d'une baisse sur les recettes issues de la restauration scolaire avec notamment le retour à la semaine de 4 jours pour les écoles de la ville de Nice (-937 248 €).

Elle s'explique également par la décision de la municipalité de faire bénéficier plus de familles du tarif réduit avec le passage en septembre 2018 du quotient familial de 600 à 700 euros.

- Concessions et redevances funéraires (- 9,17 %, soit – 0,13 million d'euros de recettes). Cette diminution s'explique par :
 - Le nombre de vente des concessions à perpétuité qui est passé à 49 en 2018 contre 56 l'année précédente ;
 - Le nombre de pleine-terre aménagées qui est passé à 40 en 2018 contre 42 en 2017 ;
 - La chute des ventes ou des renouvellements de caveaux, soit -2,03% par rapport à l'exercice antérieur.
- Redevances et droits à caractère sportif et de loisir (- 3,72 %, soit – 0,22M € de recettes).



1.1.3. Dotations de l'Etat : un renforcement de la péréquation

Comme annoncé lors du vote du budget primitif, il a été constaté, durant l'exercice 2018 une baisse des dotations de plus de 850 000 euros.

Cette baisse s'explique par la hausse de la péréquation et des versements alloués aux collectivités disposant de moindres ressources associée aux baisses des années précédentes, cette baisse atteint désormais en cumulé plus de 108 millions d'euros, comme suit :

DOTATIONS ET COMPENSATIONS DE L'ETAT	2015 (en €)	2016 (en €)	2017 (en €)	2018 (en €)	variation 2018/2015
DGF - dotation forfaitaire	86 284 262	75 200 223	69 536 554	68 912 010	- 20,13%
DGF - dotation nationale de péréquation	3 679 707	3 474 383	3 545 232	3 423 609	-12,97%
DGD - hygiène et santé publique	2 896 315	4 214 929	3 555 622	3 555 622	22,76%
DGD - monuments historiques, construction et habitation	15 065	15 065	15 065	13 634	-9,50%
Dotation forfaitaire de recensement	83 013	77 721	73 670	72 254	- 12,96%
Dotation pour les titres sécurisés	120 720	120 720	120 720	248 520	-
Dotation spéciale instituteurs	53 352	36 504	33 696	25 272	- 52,64%
Frais d'assemblées électorales	343 148	110 170	237 265	-	-
Dotation DMTO	-	-	34 535	45 175	-
TOTAL GENERAL	93 475 582	83 173 426	77 152 359	76 296 096	- 18,37%
Variation en %		- 11,02%	- 7,26%	-1,11%	

Principal concours financier de l'État, la dotation globale de fonctionnement (DGF) se compose d'une dotation forfaitaire et d'une dotation nationale de péréquation.

- La dotation forfaitaire, d'un montant de 68 536 554 €, enregistre une perte de 624 544 € par rapport à 2017 au titre de la « contribution supportée par les collectivités au redressement des finances publiques. »

ANNEE	Montant de la dotation forfaitaire de la DGF
2013	100 941 140
2014	96 797 574
2015	86 284 262
2016	75 200 223
2017	69 536 554
2018	68 12 010

- La dotation nationale de péréquation (3 423 609 €), après une légère hausse en 2017, baisse de 121 623 € pour se retrouver en dessous du niveau de 2016. Liée au potentiel fiscal communal, elle est composée de deux parts :



- la première, dite « principale, » vise à corriger les insuffisances de potentiel financier,
- la seconde, dite « majoration », est plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence aux nouveaux produits fiscaux se substituant à la taxe professionnelle.

En complément de la D.G.F, diverses dotations ont pour vocation de compenser les charges résultant des transferts de compétence de l'Etat aux collectivités locales, notamment en matière d'hygiène et de santé publique. Le montant de cette Dotation Générale de Décentralisation (DGD) est maintenu à son niveau depuis 2009, soit 3 555 622 €.

La ville de Nice perçoit également trois autres dotations de la part de l'Etat, dont les montants sont les suivants :

✚ Depuis 2004, la collecte des informations liées au recensement est organisée et contrôlée par l'I.N.S.E.E. Les enquêtes sont préparées et réalisées par les communes qui reçoivent à ce titre une dotation forfaitaire dont le montant de 72 254 € pour la ville de Nice est en baisse par rapport à 2017 et ne couvre pas la totalité des frais engagés par la ville de Nice à hauteur de 111 314 € pour 2018.

De même, créée par la loi de Finances pour 2009, la dotation pour les titres sécurisés est versée aux communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité. Cette dotation, d'un montant de 248 520 € pour la ville de Nice est en augmentation après une période de stabilité depuis son instauration.

Cette hausse s'explique par la revalorisation décidée par l'Etat par le biais de la loi de finances pour 2018, la dotation pour chacun des dispositifs de recueil en passant de 5 030 € à 8 580 €. Enfin, un « bonus » de 3 550 € est accordé aux communes lorsque chacune des stations biométriques en fonctionnement a enregistré plus de 1 875 demandes de passeports et de cartes nationales d'identité. Pour 2018, 12 des 24 dispositifs de recueil de la ville de Nice ont pu bénéficier de ce bonus.

✚ Le logement des instituteurs ou, à défaut, l'indemnité représentative de logement en tenant lieu (IRL), constitue une dépense obligatoire pour les communes. Depuis 1983, l'État compense aux communes cette charge obligatoire qui leur est faite de loger les instituteurs au moyen d'une dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI). Dissociée de la DGF depuis 1986, cette dotation spéciale continue cependant d'évoluer comme la DGF et d'être répartie proportionnellement au nombre des instituteurs exerçant dans les écoles publiques, logés par les communes ou recevant une indemnité de logement. Le montant de cette dotation baisse cette année, à due concurrence de la prévision de la baisse du nombre d'ayant-droits. Le montant alloué à la ville de Nice en 2018 s'est élevé à 25 272 €.

1.1.4. Les autres recettes de fonctionnement

✚ Les compensations fiscales (17,9 millions d'euros)

Ces allocations annuelles, versées par l'Etat aux collectivités locales pour compenser les pertes de recettes fiscales dues aux exonérations et allègements de bases décidés par voie législative, constituent depuis des années les « variables d'ajustement » de l'enveloppe globale des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales.



Avec un montant de 17 944 222 €, elles diminuent de – 0,25 % par rapport à l'année précédente. La diminution du produit des allocations compensatrices est due à la fin des allocations compensatrices de Cotisation foncière des entreprises (CFE).

COMPTE	NATURE DE LA RECETTE	2016 (en €)	2017 (en €)	2018 (en €)	Variation 2018/2017
7483140	Allocations compensatrices de CFE	1 688 148	525 399	-	- 100,00%
74834	Allocations compensatrices de TF (bâti et non bâti)	1 127 626	735 731	750 046	1,95%
74835	Allocations compensatrices de TH	13 103 090	16 728 612	17 194 176	2,78%
TOTAL GENERAL		15 918 864	17 989 742	17 944 222	- 0,25%

✚ Le fonds de compensation de la TVA (0,65 million d'euros)

La loi de finances pour 2016 et la loi de finances rectificative pour 2015 ont modifié le dispositif de versement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) qui était réservé jusqu'ici aux seules dépenses d'investissement retracées dans les comptes administratifs des bénéficiaires du fonds.

La loi de finances pour 2016, dans ses articles 34 et 35, a élargi le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, payées à compter du 1^{er} janvier 2016.

Avec un montant de 645 476 €, la ville de Nice a perçu ce fonds pour ses dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées en 2017, la voirie étant quant à elle de compétence métropolitaine.

✚ Les participations et subventions (21,29 millions d'euros)

- Participation « collègue numérique » (0,019 million d'euros)

L'Etat participe au déploiement d'outils numériques dans les écoles via leur collègue de rattachement. Par ce biais, la ville de Nice a ainsi perçu le solde en 2018, soit une somme de 18 600 €.

- Les autres subventions et participations (21,27 millions d'euros)

Les autres dotations, subventions et participations reçues par la ville de Nice en 2018 (Etat, Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Régional SUD PACA, Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et des communes) s'élèvent à la somme de 21 268 058 €.

Ce montant provient essentiellement de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes pour 19 046 995 € au titre du Contrat Enfance-Jeunesse, et de sa participation au coût de journée dans divers dispositifs, dont les équipements multi-accueil, les crèches, l'accueil de loisirs dans le cadre du temps libre, et le financement des services sociaux.

✚ Le chapitre 013 « atténuation de charges » comptabilise 2,5 millions d'euros de recettes et correspond essentiellement au reversement de rémunérations et de charges sociales liées aux mises à disposition de personnels, aux remboursements par les organismes sociaux des indemnités journalières pour cause d'accidents de travail, la participation des agents aux prestations sociales, ainsi que la nouvelle comptabilisation des avoirs sur factures (compte 6019 ou 619) pour un montant de 298 499 €.



✚ Le chapitre 75 "autres produits de gestion courante" s'élève à la somme de 12 718 930 € soit un taux de réalisation de 96,4 %. Ce chapitre représente 2,1 % du montant total des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2018.

Cette somme se décompose comme suit :

- Les produits des loyers issus de la gestion du patrimoine de la ville de Nice : 9 499 875 € ;
- Les redevances versées par les fermiers, concessionnaires et partenaires : 839 439 € ;
- La mise à disposition du Musée National du Sport : 537 221 €
- Les recettes à la suite de condamnations de justice en faveur de la ville de Nice, avoirs, subrogations aux droits de particuliers : 170 898 € ;
- Les recettes de la régie administration funéraire (recouvrements des frais d'obsèques des indigents) : 65 138 €
- Les produits divers de gestion courante (redevances d'occupation du domaine public, régularisation de charges...) : 1 606 359 € dont 308 135 € de régularisation de charges 2017 et 2016.

✚ Le chapitre 76 "produits financiers" s'élève à la somme de 2 145 321 €.

Il retrace :

- le remboursement de la part des intérêts de la quote-part des emprunts globalisés (part des emprunts ayant financé des compétences transférées) assumée par la Métropole Nice Côte d'Azur pour un montant de 1 743 661 € ;
- des dividendes perçus au titre de parts sociales pour un montant de 18 806 € ;
- des dividendes 2017 d'Escota pour 193 125 € ;
- les intérêts sur la cession de réseaux câblés Numéricâble pour 189 729 €.

✚ Le chapitre 77 "produits exceptionnels" s'élève à la somme de 49 278 804 €.

Ce chapitre retrace entre autres :

- les produits de diverses cessions d'immobilisations pour un montant global 46 170 937 €, ainsi que détaillé ci-après :

NATURE DES BIENS CEDES	MONTANT (en €)
Terrains - voie Corniglion Molinier	708 000
Terrains Ancien stade du Ray	17 277 000
Terrains – 82 92 Avenue de la Californie	476 225
Lot 7 et 8 – 1 Rue du Pont Vieux	277 000
Vente Mercury – 14 Place Garibaldi	630 510
Immeuble - 11 Rue Pertinax – 6 Rue Miron	450 000
Villa Beluga – 1 Avenue Louis Prevel	2 951 200
Terrains saint Isidore - IKEA	21 000 000
Locaux – 182 Route de Turin	240 000
Parcelles ZAC de l'Arénas	490 000
Parcelle – 17 Avenue Vérola	1
Villa – 3 Avenue Beatrix	1 620 000
Divers véhicules et matériels	51 001
MONTANT TOTAL DES CESSIONS DE BIENS	46 170 937



o pour un montant total de 3 107 867 €, divers produits exceptionnels ventilés comme suit :

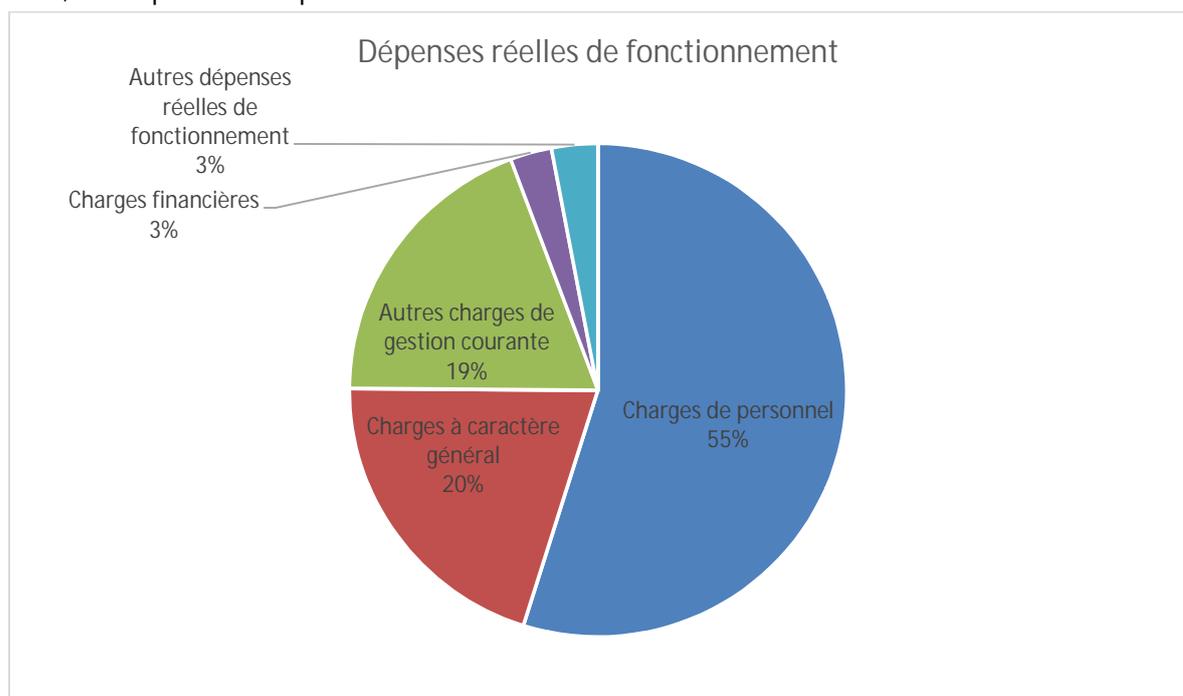
NATURE DES BIENS CEDES	MONTANT (en €)
Encaissements après admission en non-valeur	14 285
Pénalités sur marchés publics	31 883
Régularisations diverses	1 834 910
Mandats annulés sur exercices antérieurs	78 644
Constitution servitudes de passage	651
Indemnisation de sinistres par les assureurs	381 228
Mécénat et parrainage MAMAC	156 051
Droits d'auteur & SACEM - Legs KOSMA	179 583
Astreintes urbanisme	125 294
Succession Médecin	261 304
Produits exceptionnels divers	44 034
MONTANT TOTAL HORS CESSION DE BIENS	3 107 867

1.2. Des dépenses de fonctionnement en diminution de 1,45 % par rapport à 2017

Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) de l'exercice 2018 s'élèvent à la somme de 596 952 478 €.

Sur les seules dépenses réelles soumises au Contrat financier, celles-ci sont en baisse de 1,45 % alors que l'engagement pris par la ville auprès de l'Etat permettait de les augmenter de 0,75 % soit un effort de près de 11,2 millions d'euros.

Par poste, ces dépenses se répartissent comme suit :





1.2.1. Les charges à caractère général

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la structure (énergie, maintenance, assurances, impôts et taxes, charges locatives...), ainsi que celles liées à l'activité (prestations de services, achats de petits équipements, alimentation, frais d'affranchissement et de télécommunications...)

Les principales dépenses, d'un montant total de 105 001 334 € se décomposent comme suit selon les politiques publiques :

- ✓ Au titre de la sécurité et de la salubrité publique (3,75 millions d'euros)

S'élevant à la somme de 3 745 876 €, il s'agit :

- Pour la police municipale de,
 - dépenses de sécurisation des locaux de la Police municipale, à savoir sécurisation des accès aux bâtiments publics par des entreprises de sécurité privée : 308 918 €
 - Entretien et réparations des réseaux de vidéo protection : 672 040 €
 - Entretien, réparations des bâtiments et équipements de police municipale : 1 435 621 €
 - des honoraires, frais d'actes et de contentieux, défraiements des réservistes : 775 317 €
- De dépenses diverses d'hygiène et de salubrité publique, notamment pour la cause animale : 553 980 €.

- ✓ Au titre de l'enseignement et de la formation (17,26 millions d'euros)

D'un montant total de 17 260 717 €, cette somme correspond à :

- des dépenses de fournitures administratives, de produits alimentaires, de consommation de fluides, de fournitures scolaires pour les 154 écoles niçoises : 12 257 307 € ;
- des dépenses d'entretien, de maintenance, de nettoyage des locaux : 2 162 438 € ;
- des dépenses assurées au titre de l'accueil des enfants dans les écoles publiques, de la gestion du temps périscolaire, de l'offre de loisirs diversifiés en direction des enfants âgés de 3 à 17 ans, et de la gestion en régie de la restauration scolaire : 2 840 972 €.

- ✓ Au titre des sports et de la jeunesse (17,13 millions d'euros)

D'un montant total de 17 134 085 €, ces dépenses comprennent :

- des achats non stockés de matières et fournitures au titre des installations sportives de la ville de Nice (fluides, combustibles, carburant, alimentation...) : 3 151 023 € ;
- l'entretien et la maintenance annuels des bâtiments : 3 306 193 € ;
- les dépenses diverses et variées, liées aux animations sportives mises en œuvre tout au long de l'année en direction de la population et de diverses manifestations ponctuelles (dont Nice Iron Man, Nice Ultimed ou Paris Nice...) : 4 321 647 €
- les animations jeunesse: 781 360 €;
- les frais de gardiennage, de nettoyage de locaux : 970 397 € ;
- les locations mobilières et immobilières : 925 817 €
- le coût annuel du contrat de partenariat public privé de l'Allianz Riviera : 3 677 648 €.

- ✓ Au titre de la culture (15,6 millions d'euros)



D'un montant total de 15 598 636 €, elles sont ventilées en :

- dépenses d'entretien, de maintenance, de gardiennage, de nettoyage des divers bâtiments culturels de la ville de Nice (bibliothèques, musées, théâtres...) : 3 091 238 € ;
- dépenses relatives à la manifestation du Nice jazz festival 2018 : 3 083 565 € ;
- dépenses de fournitures administratives, de produits alimentaires, de consommation de fluides, de fournitures de papèterie, de publications diverses... : 2 584 989 € ;
- dépenses liées aux diverses manifestations, expositions, animations artistiques et culturelles organisées par la ville de Nice : 5 009 469 € ;
- dépenses de primes d'assurances, d'impôts et autres frais administratifs : 1 664 353 € ;
- dépenses des boutiques des musées : 165 022 €.

✓ Au titre de l'aménagement, des services urbains et de l'environnement (14,13 millions d'euros)

Les dépenses, qui s'élèvent à la somme de 14 126 304 €, sont ventilées de la manière suivante :

- 4 030 200 € pour l'aménagement, l'entretien des espaces verts, l'entretien du matériel agricole et la fourniture de produits divers ;
- 2 158 989 € au titre de l'entretien du parc Phoenix et de la promenade du Paillon ;
- 1 386 524 € pour l'éclairage décoratif et les illuminations de fin d'année ;
- 1 118 977 € pour l'entretien du front de mer ;
- 599 415 € au titre du nettoyage du plan d'eau de la baie des anges ;
- 437 835 € au titre de l'entretien des cimetières ;
- 286 930 € au titre d'opérations foncières et d'aménagement urbain ;
- 2 455 916 € pour l'entretien et maintenance des horodateurs suite à la reprise en régie du stationnement payant de surface, et la gestion des bornes escamotables de sécurisation de la Promenade des Anglais ;
- 1 651 518 € au titre de dépenses diverses et variées liées à des actions en faveur de l'environnement, l'écocitoyenneté et le développement durable.

✓ Au titre des interventions sociales et de la santé (1,12 million d'euros)

D'un montant de 1 119 762 €, il s'agit de dépenses :

- réalisées en faveur d'actions de prévention de santé, de services sociaux et sanitaires (dispensaires, centres de PMI - vaccinations...) ainsi que des espaces d'éducation à la santé : 458 617 € ;
- à l'attention des Seniors, des familles, des personnes en situation de difficulté précaire, des personnes en situation de handicap : 731 145 €.

✓ Au titre de la famille (1,85 million d'euros)

Cette somme de 1 847 019 € correspond à :

- des dépenses d'entretien et de maintenance, ainsi qu'à des charges locatives sur le patrimoine de la Petite enfance : 1 103 466 € ;
- des dépenses diverses de fournitures éducatives, de produits alimentaires, de consommation de fluides : 743 553 €.

✓ Au titre de la gestion immobilière et du logement (4,46 millions d'euros)

L'essentiel des dépenses, d'un montant total de 4 458 912 €, concerne des charges locatives et des charges de copropriété.



✓ Au titre du développement touristique et de l'attractivité de la ville de Nice (2 millions d'euros) S'élevant à la somme de 1 998 070 €, une partie de ces dépenses correspond à des loyers et charges locatives versés pour des locations de locaux par la Ville de Nice (731 905 €), l'ensemble des dépenses de la maison de Nice (119 256 €), les animations du Village de Noël reprises en régie par la ville de Nice (882 173 €), le solde étant exposé dans le cadre de la participation logistique à des évènements destinés à promouvoir l'attractivité de la ville.

✓ Au titre des dépenses à caractère général (27,64 millions d'euros)

D'un montant de 27 641 953 €, il s'agit essentiellement de la logistique et de l'entretien des services généraux de l'administration et notamment :

- l'entretien et la maintenance des différents bâtiments publics niçois, le coût des différents fluides y afférents (eau, électricité, chauffage) : 2 172 106 € ;
- le paiement de loyers et de charges locatives diverses : 2 644 582 €;
- les frais de sécurité privée lors de grands rassemblements (fête de la musique, finale de la coupe du monde de football, 14 juillet...) : 668 640 €
- différentes dépenses à caractère administratif, incluant entre autres la participation aux charges de gestion des services mutualisés (17 269 894 €), mais également le paiement des primes d'assurances, des impôts et taxes, des frais d'affranchissements et de télécommunications, l'achat de petits équipements et de prestations de services, la prise en charge des frais de transport des agents : 4 886 731 €.

1.2.2. Les charges de personnel

Avec un total de 284 202 032 €, les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses avec un ratio de 54,86 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles constituent à ce titre un enjeu prioritaire.

Grâce aux dispositions qui ont été mises en œuvre, ces dépenses sont quasiment stables par rapport aux dépenses exécutées en 2017 avec une progression limitée à + 0,53%, soit 1,52 million d'euros.

Des efforts ont en effet été réalisés, conformément à l'objectif de limitation des charges engagé depuis plusieurs années, par la recherche d'économies, et en accord avec les engagements pris, à savoir :

- maintien du pouvoir d'achat des agents de la collectivité,
- amélioration constante de la qualité de service à destination de la population,
- optimisation de l'organisation des services municipaux.

Cette maîtrise de la masse salariale 2018 au regard de 2017 est essentiellement la conséquence :

1 - de la réduction du recours à des vacataires, soit une réduction de – 0,65 million d'euros en 2018 au regard de l'exercice 2017,

2 - de la maîtrise des heures supplémentaires, soit une réduction de – 0,25 million d'euros en 2018 au regard de l'année 2017,



3 - du non-remplacement de départs d'agents, dans les secteurs non prioritaires ainsi que dans les directions fonctionnelles ou administratives, soit une réduction de – 0,82 million d'euros en 2018 par rapport à 2017.

Parallèlement, des recrutements ont été effectués dans des secteurs prioritaires comme la petite enfance, l'éducation ou la police municipale, pour un montant de 2,03 millions € :

- création de 10 postes pour la sécurité événementielle, pour un coût de 0,24 million d'euros, auquel s'ajoute l'effet en année pleine des créations de postes de policiers municipaux et d'ASVP réalisées au cours de l'année 2017, pour un montant de 0,9 million d'euros ;
- priorisation de l'accueil et de l'accompagnement au sein des structures dédiées à la petite enfance et à l'éducation, avec notamment 16 créations de postes et la mise en place d'un pool d'agents de remplacement, pour un coût de 0,35 million d'euros ;
- disparition du dispositif « CUI » (contrat unique d'insertion), qui a conduit à la création de postes pour, soit par la pérennisation des anciens bénéficiaires de ces contrats, soit par à des recrutements, pour un montant de 0,3 million d'euros ;
- de l'impact en année (effet report) de la reprise des studios de la Victorine réalisée en fin d'exercice 2017, pour un montant de 0,24 million d'euros ;

Enfin, les dépenses liées à la politique de la ville de Nice en faveur du bien-être au travail et de la prévention de la précarité ont augmenté de 1,21 million d'euros au titre de la progression de carrières des agents (avancements d'échelons, de grades et promotions internes, nominations après réussite à concours) complétée par un doublement de la participation versée par la ville de Nice aux agents dans le cadre de la participation garantie du maintien de salaire en cas d'arrêt maladie (63 600 €).

1.2.3. Les subventions et autres charges de gestion courante

Ce chapitre enregistre un montant total de 99 257 830 € de dépenses, soit 19,15 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces dépenses, assurées directement par les directions opérationnelles au titre des politiques menées par la ville de Nice, sont ventilées de la manière suivante :

NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT (en €)
Contribution obligatoire au S.D.I.S 06	24 783 467
Subvention au C.C.A.S de la ville de Nice	17 021 523
Subvention au budget annexe de la régie autonome de l'opéra	15 738 920
Subventions sport et jeunesse	11 787 279
Subvention à l'office de tourisme et des congrès de Nice	9 330 300
Subventions action culturelle - redevances droits d'auteurs	4 084 700
Subventions au titre des interventions sociales et de la santé	1 033 030
Subventions au titre de l'enseignement et de la formation	5 006 423



Subventions en faveur de la famille	5 919 620
Subventions aux organisations syndicales	216 573
Subventions pour les actions en faveur de l'environnement	255 500
Subventions pour les actions économiques	73 420
Subventions pour la protection animale et sécurité	42 780
Indemnités, frais de missions, de formation, de représentation, cotisations et contributions	2 891 940
Formation obligatoire des policiers municipaux (C.N.F.P.T)	92 708
Créances irrécouvrables et éteintes	979 647
TOTAL AUTRES CHARGES	99 257 830

Il convient de souligner les efforts constants de la ville de Nice au profit des personnes en difficulté, des Séniors, de la famille ainsi que l'aide au tissu associatif et aux organismes partenaires.

Ces efforts se traduisent notamment par l'aide annuelle constante versée au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nice (17 millions d'euros), de l'aide au développement économique et touristique via la subvention allouée à l'Office de Tourisme et des Congrès (9,33 millions d'euros).

La ville de Nice est le plus gros contributeur au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes. Avec application d'un taux d'augmentation de + 1,11%, en 2018, cette subvention augmente de + 272 061 € par rapport à 2017.

1.2.4. Les autres dépenses de fonctionnement

- Chapitre 66 « charges financières » (14,056 millions d'euros)

Le montant des charges financières (intérêts des emprunts et intérêts et commissions de non-utilisation de la ligne de trésorerie) s'élève à 14 056 026 €, soit 2,71% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce poste budgétaire est en baisse de -5,84 % par rapport à l'an passé. Ce résultat s'explique par la conjugaison de plusieurs actions :

- la baisse du montant des emprunts nouveaux ;
- des taux d'intérêt sur index variable à des niveaux historiquement bas ;
- des conditions très favorables obtenues sur les nouveaux emprunts.

- Autres dépenses de fonctionnement : chapitre 014 « atténuation de produits » (2,73 millions d'euros) et chapitre 67 « charges exceptionnelles » (3,90 millions d'euros)

Ces dépenses, retracées au travers des chapitres "014 et 67", s'élèvent à la somme de 6 626 155 €.

- ✓ Le chapitre 014 "atténuation de produits" s'élève à 2 742 418 € (+ 36,21 % par rapport à l'exercice précédent).

La contribution de la ville de Nice au F.P.I.C (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) est quasiment stable (2 655 989 € en 2018 contre une somme de 2 680 614 € en 2017).

- ✓ Le chapitre 67 "charges exceptionnelles", d'un montant total de 3 898 549 €, enregistre notamment :



- les titres annulés sur exercices antérieurs : 473 293 € ;
- les versements aux fermiers et concessionnaires : 926 506 € ;
- les secours et dots : 14 346 €
- les bourses et prix versés : 534 706 € ;
- les contentieux divers : 1 644 326 € ,
- les charges exceptionnelles diverses : 124 047 € ;
- les bonifications d'intérêts : 87 235 € ;
- les intérêts moratoires dus sur les marchés : 20 572 €.
- Le fonds de solidarité des associations : 73 330 €

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement (réelles et d'ordre) s'élèvent à la somme de 162,8 millions d'euros (soit un taux de réalisation de 85,62 %).

Elles se répartissent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé chapitre	2017		2018		Taux d'exécution
		Voté (en €)	Réalisé (en €)	Voté (en €)	Réalisé (en €)	
13	Subventions d'investissement	8 469 127	6 364 238	7 036 121	6 203 260	88,16%
16	Emprunts et dettes assimilées	88 535 000	77 532 213	52 370 071	49 364 600	94,26%
21	Immobilisations corporelles	-	-	3 800 223	3 542 184	93,21%
23	Immobilisations en cours	-	-	-	10 486	-
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT		97 004 127	83 896 451	63 206 415	59 120 530	93,54%
10	Dotations, fonds divers et réserves	33 012 630	35 256 404	11 460 081	10 471 086	91,37%
138	Autres subventions investissement	32 000	32 000	-	-	-
165	Dépôts et cautionnement reçus	123 710	127 661	157 800	365 084	231,36%
26	Participations et créances rattachées	-	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	12 935 235	12 624 784	13 003 235	12 877 664	99,03%
TOTAL RECETTES FINANCIERES (hors cessions)		46 103 575	48 040 849	24 621 116	23 713 834	96,32%
024	Produit des cessions d'immobilisations (*)	8 194 500	-	46 121 227	-	-
TOTAL RECETTES FINANCIERES (avec cessions)		35 277 860	22 907 296	70 742 343	27 713 834	39,17%
4542011	19/21 avenue des Diables Bleus	-	-	25 037	-	-
4542026	Travaux Rue Delfy / Rue Penchienatti	-	-	24 307	-	-
4542027	170 Vieux chemin de Gairaut	-	-	-	1 796	-



4542028	31 Avenue Lorenzi	-	-	18 590	-	-
454217	Chemin des Pins	10 000	-	9 479	-	-
4542200	56 Vallon Sabatier	-	-	10 000	-	-
4542201	10 rue Abbaye Grégoire	-	-	30 000	-	-
454293	8 Rue Offenbach	-	-	16 119	-	-
4542991	22 Avenue Pauliani	-	-	30 000	-	-
458228	15 Avenue du Commandant Guilbaud	98 500	-	-	-	-
458226	CCAS Espace intergénérationnel	654 577	549 371	379 600	250 318	65,94%
TOTAL « Opérations comptes de tiers et s/mandats »		763 077	549 371	543 132	252 114	46,42%
		143 870	132 486	88 370 663	83 086 478	94,02%
041	Opérations patrimoniales (Avances)	500 000	484 916	600 000	811 983	135,33%
041	Opérations patrimoniales	200 000	197 988	400 000	62 582	15,65%
TOTAL RECETTES D'ORDRE à L'INTERIEUR DE LA SECTION		700 000	682 904	1 000 000	874 565	87,46%
021	Virement de la section de fonctionnement	11 664 876	-	22 210 234	-	-
040	Opérations ordre transfert entre sections	29 475 000	38 748 832	32 460 000	78 858 618	242,94%
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE SECTION A SECTION		41 139 876	38 748 832	55 670 234	79 733 183	143,22%
TOTAL GENERAL		193 905	171 918	190 162	162 819	85,62%
		155	407	123	662	

(*) L'exécution des cessions d'immobilisation s'effectue budgétairement en section de fonctionnement (compte 775)

2.1.1. Un autofinancement brut deux fois plus important qu'en 2017

Alors que celui-ci s'élevait à 45,5 millions d'euros en 2017, l'autofinancement brut ou épargne brute de la ville de Nice s'établit à 80 millions d'euros en 2018.

Cette épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement.

L'évolution de cette épargne brute s'explique principalement par les efforts importants de gestion réalisés en 2018 (baisse des dépenses de fonctionnement) mais également :

- par l'augmentation des produits de cessions d'actifs à hauteur de 46,17 millions d'euros contre seulement 8 millions en 2017
- et la constitution d'une dotation aux provisions effectuée pour un montant de 8,5 millions d'euros.

2.1.2. Des subventions d'investissement stables par rapport à 2017

Les subventions d'équipement perçues en 2018 par la ville de Nice s'élèvent à 6 203 260 € soit un montant équivalent à celui constaté en 2017, et se répartissent de la manière suivante :



NATURE DE LA DEPENSE		MONTANT (en €)
ETAT	Subvention pour l'Observatorium	664 176
	Restauration de l'Abbaye Saint Pons	214 744
	Subvention de l'ADEME pour le groupe scolaire Saint Isidore	2 970
	Subvention Pacte Etat- Métropole pour la « Modernisation des horodateurs pour une mobilité durable »	1 019 090
	Subvention DDTM pour le PAPI Var 1	6 600
	Réalisations liées à la vie étudiante	303 581
	Subvention pour l'acquisition 4 dessins 5 photos de pavillons réalisés pour l'exposition internationale à Nice en 1883 - 1884	3 300
	TOTAL ETAT	2 213 860
REGION SUD PACA	Réalisation Maison de l'Etudiant	1 014 236
	Restauration de l'Abbaye Saint Pons	42 143
	Restauration Villa La Luna	271 259
	Gymnase Ariane – solde	251 325
	Subvention pour l'acquisition d'un ensemble d'œuvres d'Ernest Pignon série Pasolini pour le MAMAC	41 200
	Subvention pour le PAPI Var 1	3 000
	Solde subvention façade Corvesy	10 000
	Subvention restauration sculpture marbre	889
	Centre de formation de l'OGCN	200 000
	Parc urbain du RAY	77 000
	TOTAL REGION SUD P.A.C.A	1 911 052
CONSEIL DEPARTEMENTAL des Alpes Maritimes	Réalisation Maison de l'Etudiant	119 880
	Sécurisation falaise Bon Voyage	47 485
	C.A.L « les Combes » création de courts	24 901
	PRU Leonard de Vinci bibliothèque – Ariane	154 434
	PRU Camille Claudel – Nice Pasteur	351 171
	PRU Ariane 1 – Gymnase Sam Joubij	334 448
	Restructuration du bâtiment abritant le Centre national de Référence santé à domicile et autonomie situé dans le quartier Pasteur	158 317
	Solde études rénovation Eglise du GESU	3 770
	TOTAL CONSEIL DEPARTEMENTAL des A-M	1 194 406
METROPOLE NICE COTE D'AZUR	Halle PSCE C.EHRMANN - Indemnisation pour suppression chaufferie /tramway	332 787
	TOTAL METROPOLE NICE COTE D'AZUR	332 787
FONDS EUROPEENS	CIMA (Centro Internazionale Monitoraggio Ambientale) Projet de recherche et de développement sur la gestion du risque d'inondation du Magnan – PROTERINA 3 évolution	402 155
	TOTAL FONDS EUROPEENS	402 155
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	Création centre de loisirs Saint Isidore et travaux de sécurisation dans les crèches	149 000
	TOTAL CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	149 000
MONTANT TOTAL		6 203 260



2.1.3. Les autres recettes réelles d'investissement (13,24 millions d'euros)

➤ Chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » (10,47 millions d'euros)

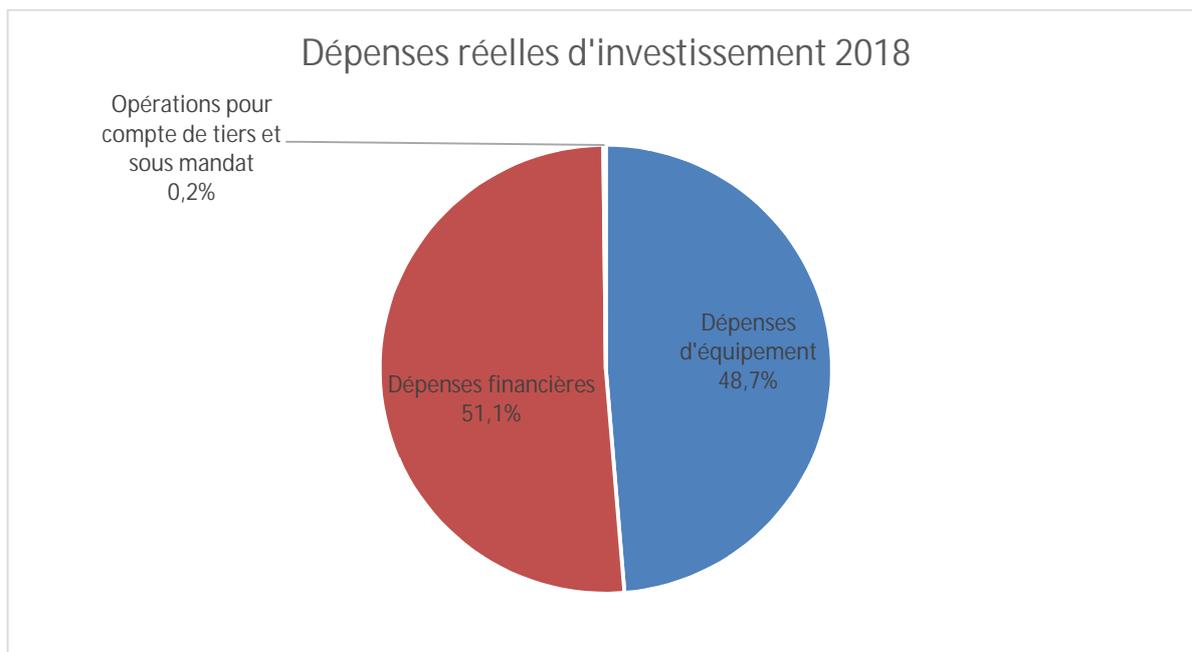
Ce chapitre totalise 10 471 086 €, soit un taux de réalisation de 91,37 %, et comprend :

- 6 936 450 € au titre du FCTVA ;
 - 4 062 253 € d'affectation à la couverture du besoin de financement de l'exercice 2017 ;
 - 12 383 € de reliquats de taxes d'urbanisme.
- ✓ Le chapitre 27 "autres immobilisations financières" totalise 12 877 664 € de recettes, et comprend notamment :
- le remboursement par la Métropole Nice Côte d'Azur des emprunts contractés pour le financement des équipements qui lui ont été transférés : 11 371 270 € ;
 - le remboursement par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'une créance au titre de la réalisation d'infrastructures sur le parc d'activités logistiques de Nice : 419 234 € ;
 - des remboursements de prêts alloués par la ville de Nice à des particuliers au titre des aides aux prêts à taux zéro (PTZ) : 215 407 € ;
 - le remboursement annuel par Numéricâble au titre de la cession du réseau câblé : 750 000€ ;
 - le produit du transfert de droit à déduction de la TVA pour l'année 2017 sur la redevance du délégataire du palais Acropolis et Nikaïa : 62 582 € ;
 - divers remboursements de créances : 59 171 €.
- ✓ Le chapitre 16 - compte 165 "dépôts et cautionnements reçus" atteint 365 084 € de versements de cautions et de dépôts de garantie par des locataires du patrimoine communal.
- ✓ Le chapitre 458226 "opérations sous mandat" s'élève à la somme de 250 318 €. Il correspond au remboursement par le CCAS de Nice de sa participation pour l'opération de l'EPHAD intergénérationnel sur le site de Nice Méridia.
- ✓ Le chapitre 4542027 "opérations pour compte de tiers" s'élève à la somme de 1 796 €, pour l'opération 170 Vieux chemin de Gairaut.

2.2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont composées principalement :

- des dépenses d'équipement correspondant aux travaux menés par la municipalité ;
- des dépenses financières correspondant principalement aux opérations réalisées sur les financements extérieurs ;
- des dépenses pour compte de tiers.



Dépenses réelles d'investissement	2018 (en €)
Dépenses d'équipement	80 847 300
Dépenses financières	84 932 603
Opérations pour compte de tiers et sous mandat	309 114
Total	166 089 017

2.2.1. Des dépenses d'équipement en hausse de 5 % par rapport à 2017

Alors qu'en 2017, la ville de Nice disposait déjà d'un niveau de dépenses d'équipement (222 €/habitant) supérieur à de nombreuses grandes villes telles que Lyon (196 € / habitant), Montpellier (185 € / habitant) ou Nantes (143 € / habitant), elle a encore accru cet effort en 2018 avec une hausse de plus de 5 % par rapport à 2017.

Les dépenses d'équipement s'élèvent ainsi à 80,84 millions d'euros soit plus de 95 % de l'objectif de 85 millions fixé en début d'année dans le cadre du budget primitif et plus largement dans le programme pluriannuel d'investissement de 255 millions d'euros sur la période 2018-2020 en faveur de la proximité, pour l'amélioration du cadre de vie des habitants ainsi que le rayonnement de la cité.

Par politique publique, ces 80 millions d'euros de dépenses d'équipement 2018 se déclinent ci-après en fonction des priorités annoncées lors du vote du budget prévisionnel 2018 :

✓ L'enseignement et la formation (22,85 millions d'euros)

Les 154 écoles publiques de la Ville ont accueilli 29 627 enfants à la rentrée scolaire 2017-2018 (dont 11 593 en école maternelle, 17 997 en école élémentaire et primaire et 37 en école spécialisée), soit une évolution de + 5.74 % des effectifs depuis 2012.

Les actions réalisées en investissement en 2018 se décomposent de la manière suivante :



- La poursuite des dédoublements en CP et CE1 de REP et REP + :

En 2018-2019 dans le cadre de la poursuite du dédoublement des classes de CP et CE1 en REP+ et CP en REP (une mesure gouvernementale prise en 2017), la ville de Nice a procédé au dédoublement de 20 classes dans 17 écoles : environ 85 000 €

- Des travaux d'envergure :

- La construction de la nouvelle Cuisine centrale : 12 674 870 €

Afin d'améliorer toujours plus son service de restauration scolaire et alors que le nombre de convives est en constante augmentation, la ville de Nice a souhaité se doter d'un nouvel équipement pour remplacer la cuisine centrale actuelle, datant de 1987.

Avec le projet de construction d'une nouvelle cuisine centrale, la Ville de Nice manifeste sa volonté de proposer aux écoliers niçois des repas adaptés à leurs besoins au travers d'une alimentation équilibrée.

La nouvelle cuisine permettra :

- de fabriquer 30 000 repas par jour avec évolution possible de ce chiffre ;
- d'éliminer le plastique de ses process de fabrication dès la mise en service alors que la réglementation fixe à 2025 la mise en œuvre de cette interdiction ;
- d'intégrer en production sur site une légumerie et une pâtisserie ;
- de renforcer la part de produits bio ;
- de poursuivre la prise en compte des contraintes rencontrées par les enfants, allergies.

- Groupe scolaire « Corniche fleurie » : 2 719 906 €.

L'opération, qui a démarré en 2017, consiste en la mise en conformité incendie et la réhabilitation du groupe scolaire et prévoit les opérations suivantes: ravalement de toutes les façades, aménagement d'une salle polyvalente, mise en conformité aux règles d'accessibilité, mise en conformité hygiène de l'office de réchauffage et des réfectoires, restructuration d'un logement de fonction en bureau psychologue, cabinet médical et salle des maîtres maternelle...

En 2018 les travaux ont concerné l'intégralité du bâtiment central (2 étages) : espace restauration et cuisines, 2 classes de maternelle, 4 salles de l'école élémentaire et sanitaires, salle polyvalente mutualisée, mise en conformité incendie et réhabilitation des locaux du bâtiment central.

- Ecole « Fuont Cauda » : Rénovation partielle de la façade de l'ancien bâtiment et rénovation de la cage d'escalier intérieure du nouveau bâtiment : 179 508 €.
- Ecole « Chalet des Roses »: Rénovation globale du 3ème étage, de la cage d'escalier et des sanitaires du préau : 132 302 €.
- Groupe scolaire « la Digue des Français » : Rénovation du logement de la gardienne, réfection des sanitaires sous le préau et travaux de décroisonnement d'une salle en maternelle pour l'ouverture de classe : 323 695 €.



- Ecole « La Capelina » : Rénovation globale de la maternelle : 112 490 €.
 - Opérations liées à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante : 1 002 364 €
 - Groupe scolaire « Saint Roch » : 186 599 €
 - Groupe scolaire « Bischoffsheim » : 847 454 €
 - Sécurisation des écoles : 312 108 €
 - Travaux de mise aux normes et d'entretien du patrimoine scolaire : 3 168 853 €
 - Divers mobiliers et matériels : 1 188 012 €
- ✓ L'aménagement urbain et l'environnement (11,48 millions d'euros)
- Les actions réalisées en investissement se décomposent de la manière suivante :
- Aménagements/sécurisation de la promenade des anglais : 39 072 € ;
 - Restructurations, amélioration de la qualité de vie des quartiers (P.N.R.Q.A.D...) : 1 375 058 € ;
 - Acquisitions foncières diverses (dont 731 906 € pour l'acquisition en VEFA de la gare du sud et 862 700 € dans le cadre des échanges avec l'Etat pour la liaison de tramway vers l'aéroport) : 1 667 582 € ;
 - Réhabilitations et acquisitions de matériels pour les cimetières niçois : 623 387 € ;
 - Modernisation du parc d'horodateurs à la suite de la reprise en régie du stationnement de surface : 2 926 721 €
 - Travaux au titre de la voirie, des espaces verts urbains de proximité, de la signalisation urbaine et du plan éclairage public : 2 517 653 € ;
 - Etudes et travaux préparatoires pour l'aménagement Grand Parc Plaine du Var : 748 892 €
 - Travaux d'aménagement et matériel pour le parc Phoenix : 535 249 € ;
 - Travaux sur les plages : 187 974 €
 - Travaux divers et matériel pour le parc de la colline du château : 89 967 € ;
 - Travaux d'aménagement de l'éco-parc paysager « Le Ray-Gorbella » : 266 707 € .
- ✓ L'action économique et touristique (0,92 million d'euros)
- La ville de Nice a poursuivi ses efforts en matière de réhabilitation de son patrimoine, en finançant :
- Les travaux du 3 rue de Suisse : 21 045 € ;
 - Les travaux de réhabilitation du palais Acropolis : 460 613 € ;
 - La rénovation des façades dans le cadre de l'embellissement du patrimoine niçois : 445 348€.
- ✓ La culture (6,98 millions d'euros)
- Les financements au titre du rayonnement culturel de la ville de Nice ont consisté en des travaux :
- sur les bâtiments culturels niçois pour un total de 2 191 437 € (dont 845 206 € de réhabilitation de la villa « la Luna ») ;
 - travaux d'entretien, de rénovation, d'accessibilité, de sécurité et d'acquisition de fonds dans les musées niçois : 738 109 € ;



- o de réhabilitation d'équipements culturels et de restauration d'œuvres (dont 935 212 € pour l'église Saint-Pons) : 1 190 719 € ;
- o d'aménagement pour la bibliothèque Romain GARY et acquisitions d'ouvrages et de matériel pour les bibliothèques : 364 466 € ;
- o de réhabilitation et acquisition de matériel pour les salles de spectacles et des théâtres niçois : 207 656 € ;
- o de réhabilitation et acquisition de matériels pour les AnimaNICE : 561 272 € ;
- o de réhabilitation et acquisition de matériels pour les ateliers 109 : 300 950 € ;
- o de rénovation des Studios de la Victorine : 743 125 € ;
- o de réhabilitation et acquisition de matériel pour l'école municipale d'arts plastiques (EMAP) : 468 574 € ;
- o Acquisitions d'instruments de musique et de matériel pour le conservatoire : 127 428 € ;
- o Acquisitions de matériels pour les services archéologie et archives municipales : 88 306 €

✓ Le logement et la rénovation urbaine (3,02 millions d'euros)

La ville de Nice s'est associée aux efforts de la Métropole Nice Côte d'Azur en érigeant l'amélioration de l'habitat, du logement et du renouvellement urbain, comme action prioritaire.

Ainsi, dans le cadre du PLH (programme local de l'habitat) et des projets de rénovation urbaine, la ville de Nice a versé en 2018 la somme de 2 625 007 € de fonds de concours aux bailleurs sociaux en vue de créer et de réhabiliter des logements sociaux.

Elle a également réalisé pour 400 181 € de travaux sur son parc communal locatif.

✓ Le sport, la jeunesse et l'animation (11,29 millions d'euros)

La ville de Nice œuvre depuis des années pour :

- L'entretien et la gestion des équipements sportifs (salles, stades, piscines, plateaux sportifs équipements de loisir et clos de boules) ;
- L'évènementiel sportif de haut niveau ;
- Un soutien sans faille aux clubs et associations sportifs, et des actions en faveur de la jeunesse et du sport pour tous.

A travers un programme ambitieux d'entretien et de maintenance des installations sportives (salles, terrains de sports, piscines), la ville de Nice a réalisé l'an passé pour 11 292 953 € de dépenses, avec notamment :

- o La poursuite des travaux du centre de formation de l'OGC Nice et création d'un stade de football à cinq : 3 274 584 € ;
- o Divers travaux d'entretien, de rénovation et acquisition de matériel de sport dans les salles et gymnases : 3 188 806 € ;
- o Divers travaux d'entretien, de rénovation et acquisition de matériel de sport dans les clos boulistes : 262 684 € ;
- o Divers travaux d'entretien, de rénovation et de mise en accessibilité dans les stades : 2 573 242 € avec notamment le stade Hairabedian (107 665 €), le complexe des Arboras (194 680 €), le parc Charles Ehrmann (809 353 €);



- Divers travaux d'entretien, de rénovation, de sécurité, et acquisition de matériel dans les piscines : 376 022 € ;
- Divers travaux d'entretien et de rénovation dans les centres de loisirs : 67 074 € ;
- ✓ La sécurité et la salubrité publiques (4,67 millions d'euros)
Les actions prévues pour l'investissement se décomposent de la manière suivante :
 - Déploiement de la vidéosurveillance et sécurisation des espaces publics : 1 394 635 € ;
 - Travaux de purge et de confortement (notamment falaises de bon voyage, 196 et 226 route de Turin) : 821 969 € ;
 - Travaux de mise en sécurité de bâtiments et prévention des risques urbains pour la direction de la sécurité publique : 2 430 300 €.
- ✓ La famille (1,52 million d'euros)
Les actions réalisées en investissement se décomposent de la manière suivante :
 - Travaux de rénovation, de réhabilitation et de mise en sécurité des différents équipements multi-accueil de la ville : 1 116 024 € ;
 - Acquisitions de matériel d'équipement : 101 792 € ;
- ✓ Interventions sociales et santé (0,28 million d'euros)
L'action sociale engagée par la municipalité s'est traduite en 2018 par :
 - Des actions de mise aux normes et de sécurité dans divers bâtiments sanitaires (6 rue Tonduti de l'Escarène, 10 rue Hancy) : 266 199 € ;
 - Des actions en faveur des personnes en difficulté, avec l'acquisition de divers matériels médicaux: 14 692 € ;
- ✓ Modernisation de l'administration (8,15 millions d'euros)
Les dépenses exposées en 2018 sont les suivantes :
 - Aménagement, rénovation, mise en sécurité et réhabilitation des bâtiments administratifs et polyvalents : 2 543 387 € ;
 - Remboursement à la métropole Nice Côte d'Azur des dépenses d'équipement exposées par les services communs : 5 602 308 €.

L'exécution 2018 s'articule autour des différentes politiques publiques détaillées dans le tableau ci-dessous :

Politiques publiques	Code AP/Libellé	Libellé des opérations	CA 2018
Aménagement et intervention pour la proximité	5301 - AMENAGEMENT ET INTERVENTION POUR LA PROXIMITE	Aménagement et intervention pour la proximité	638 489,28
	Total 5301 - AMENAGEMENT ET INTERVENTION POUR LA PROXIMITE		638 489,28
Total Aménagement et intervention pour la proximité			638 489,28
Cohésion sociale et politique de la ville	5213 - AIDE AUX BAILLEURS	Subventions aides aux bailleurs	4 000 065,70
	Total 5213 - AIDE AUX BAILLEURS		4 000 065,70
	5214 - A.N.R.U DES MOULINS	Bibliothèque les Moulins	61 740,00
Jardin des jacarandas		87 171,26	



	Total 5214 - A.N.R.U DES MOULINS		148 911,26
	5216 - PLAN NATIONAL REQUALIFICATION NOTRE DAME	Crèche Colonel Jean -Pierre	51 903,26
	Total 5216 - PLAN NATIONAL REQUALIFICATION NOTRE DAME		51 903,26
	5231 - AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA VIE	Plan de renouvellement et acquisition matériels	108 316,10
		Solidarité - Acquisition de matériels	1 452,53
	Total 5231 - AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA VIE		109 768,63
	5232 - SANTE PUBLIQUE	Santé publique	5 828,37
	Total 5232 - SANTE PUBLIQUE		5 828,37
Total Cohésion sociale et politique de la ville			4 316 477,22
Développement économique	8010 - TRAVAUX REHABILITATION ARCHITECTURE	Rénovation des façades	445 347,69
	Total - 8010 - TRAVAUX REHABILITATION ARCHITECTURE		445 347,69
	8015 - ACQUISITION DROIT DE PREEMPTION	Acquisition et droit de préemption	255 384,57
	Total 8015 - ACQUISITION DROIT DE PREEMPTION		255 384,57
	9012 - DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE LOCALE	Acquisition de terrains zone nord de l'aéroport	871 033,96
		Fonds de concours de la ligne 2	10 000 000,00
		Travaux de sécurisation des foires et stands	79 710,67
	Total 9012 - DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE LOCALE		10 950 744,63
9013 - RÉNOVATION DE L'ACROPOLIS ET DU PALAIS DES EXPOSITIONS	Relocalisation de l'office de Tourisme	260 004,25	
	Travaux de mises aux normes et de sécurité de l'Acropolis	194 897,82	
Total 9013 - RÉNOVATION DE L'ACROPOLIS ET DU PALAIS DES EXPOSITIONS		454 902,07	
Total Développement économique			12 106 378,96
Embellissement du patrimoine	8011 - PLAN ECLAIRAGE DECORATIF	plan éclairage décoratif	35 951,04
Total 8011 - PLAN ECLAIRAGE DECORATIF			35 951,04
	8013 - MISE EN VALEUR TRAVAUX PATRIMOINE BÂTI	Ensemble immobilier Saint-François - Mise en valeur et conservation	1 091 996,69
		Travaux patrimoine bâti	483 146,12
Total 8013 - MISE EN VALEUR TRAVAUX PATRIMOINE BATI			1 575 142,81
	8014 - TRAVAUX PATRIMOINE CULTUELS	Abbaye Saint-Pons	935 211,84
		Église du vœux - Restauration intérieure	19 268,62
		Église du gesú - Aménagement intérieur	29 662,06
		Travaux de Conservation des Bâtiments Cultuels	161 770,82
Total 8014 - TRAVAUX PATRIMOINE CULTUELS			1 145 913,34
Total Embellissement du Patrimoine			2 757 007,19
Embellissement paysager des espaces publics	8110 - TRAVAUX DE CONSERVATION DES ESPACES VERTS DE PROXIMITE	Opérations courantes espaces verts	532 030,79
	Total 8110 - TRAVAUX DE CONSERVATION DES ESPACES VERTS DE PROXIMITE		532 030,79
	8111 - RENOVATION ESPACES VERTS PROXIMITE	Rénovation des squares et des aires de jeux	259 995,08



	Total 8111 - RENOVATION ESPACES VERTS PROXIMITE		259 995,08
	8112 - CREATION ESPACES VERTS URBAINS	Aménagement du parc urbain de Carras	457 654,62
		Jardin St Roman de Bellet	75 736,17
		Travaux de proximité de création d'espaces verts urbains	311 808,20
	Total 8112 - CREATION ESPACES VERTS URBAINS		845 198,99
	8113 - GROS TRAVAUX DE RENOVATION DE GRANDS ESPACES	Réhabilitation du Front de Mer	107 856,66
	Total 8113 - GROS TRAVAUX DE RENOVATION DE GRANDS ESPACES		107 856,66
	8114 - CREATION DU PARC URBAIN DU RAY	Parc Urbain Paysager du Ray	266 707,75
	Total 8114 - CREATION DU PARC URBAIN DU RAY		266 707,75
	8115 - CONSERVATION ET AMENAGEMENT PARC PHOENIX	Parc Phoenix	399 167,94
	Total 8115 - CONSERVATION ET AMENAGEMENT PARC PHOENIX		399 167,94
	8116 - AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA COLLINE DU CHÂTEAU	Aménagement de la colline du château	89 966,99
	Total 8116 - AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA COLLINE DU CHÂTEAU		89 966,99
	8117 - CREATION DES PARCS DE L'OUEST	Lancement des études	363 300,64
		Travaux d'aménagement et de pose	385 591,04
	Total 8117 - CREATION DES PARCS DE L'OUEST		748 891,68
	Total Embellissement paysager		3 249 815,88
Enseignement supérieur	2312 - GRANDES OPERATIONS ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Maison de l'Étudiant	151 990,24
		Observatorium - Tranche 2	850 374,44
		PEMED PCV	300 000,00
	Total 2312 - GRANDES OPERATIONS ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		1 302 364,68
	Total Enseignement supérieur		1 302 364,68
Handicap et accessibilité	5010 - MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS	Travaux accessibilité et mises normes des bâtiments	1 630 348,63
	Total 5010 - MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS		1 630 348,63
	Total Handicap et accessibilité		1 630 348,63
Jeunesse et loisirs	4010 - AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DES CENTRES DE LOISIRS	Entretien des centres de sports et de loisirs	304 878,16
		Équipement Centre Animanice	75 524,09
		Modernisation des centres de loisirs	143 722,50
	Total 4010 - AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DES CENTRES DE LOISIRS		524 124,75
	4011 - CREATION EQUIPEMENT DE LOISIRS	Centre de sports et loisirs des Combes	2 947,20
	Total 4011 - CREATION EQUIPEMENT DE LOISIRS		2 947,20
	Total Jeunesse et loisirs		527 071,95
Mise en conformité et rénovation	0110 - TRAVAUX REHABILITATIONS BATIMENTS	Aménagement Corvesy	2 786,55
		Passerelle rue de l'opéra - Hôtel de Ville	15 016,43
		Ravalement de façades-34 J Jaurès et 9 Rue Boucherie	1 443,76



	Réhabilitation des locaux du centre horticole	60 854,44
	Rénovation de la façade ruelle des prisons	29 164,45
	Transfert des carnavaliers à la Halle Spada	78 767,96
	Travaux de réhabilitation et de sécurisation - Hôtel de Ville	191 962,76
Total 0110 - TRAVAUX REHABILITATIONS BATIMENTS		379 996,35
0111 - TRAVAUX SECURITE ELECTRIQUE & CHAUFFAGE	DATA CENTER - Centre Informatique de la ville de Nice (CIVN) BOSIO	580 832,30
	Gestion technique centralisée des bâtiments	399 179,72
	Travaux de sécurité chauffage et incendie	254 858,37
Total 0111 - TRAVAUX SECURITE ELECTRIQUE & CHAUFFAGE		1 234 870,39
0112 - REHABILITATION ET AMENAGEMENT DES LOCAUX ADMINISTRATIFS	Hôtel de Police St-Roch - AMO	61 050,00
	Parking Corvesy Façades et Commerces	41 650,88
	Travaux d'aménagement de la place de Garibaldi	2 289,58
	Travaux de conservation de la croix de marbre	75 760,46
	Travaux de sécurité des bâtiments administratifs	1 425 302,94
	Travaux d'aménagement des espaces de convivialité	63 574,49
	Vente en l'État futur d'Achèvement (VEFA) Gare du Sud	731 906,19
	Villa Luna - Travaux de rénovation	834 880,72
Total 0112 - REHABILITATION ET AMENAGEMENT DES LOCAUX ADMINISTRATIFS		3 236 415,26
0113 – SECURISATION DES BATIMENTS PUBLICS	Contrôle d'accès et rehaussement des grilles	609 332,50
	Mise en sécurité bâtiments administratifs et scolaires	491 486,19
	Sécurisation des espaces publics	39 072,75
	Travaux de sécurisation des bornes sensibles	187 001,04
Total 0113 - SECURISATION DES BATIMENTS PUBLICS		1 326 892,48
Total Mise en conformité et rénovation		6 178 174,48
0211 - EQUIPEMENT ET MATERIEL DE L'ADMINISTRATION	Acquisitions récurrentes de matériel informatiques - Gestion unifiée	571 793,43
	Gestion unifiée - Acquisition de mobiliers et matériels	951 449,81
	Gestion unifiée - Acquisition de véhicules	1 236 349,15
	Gestion unifiée - annonce et insertion	3 342,00
	Projets d'acquisition de matériel informatiques -	1 173 931,73



Modernisation de l'administration		Gestion unifiée	
		Projets d'acquisition de matériel informatiques 100% Ville de Nice - Gestion unifiée	1 665 441,71
	Total 0211 - EQUIPEMENT ET MATERIEL DE L'ADMINISTRATION		5 602 307,83
	0212 - QUALITE SERVICES PUBLICS AUX CITOYENS	Acquisition de matériels - amélioration service public	146 135,36
	Total 0212 - QUALITE SERVICES PUBLICS AUX CITOYENS		146 135,36
Total Modernisation de l'administration			5 748 443,19
Petite enfance	6012 – CREATION EXTENSION ET AMENAGEMENT DES CRECHES	Extension crèche eau vive	46 341,55
		Travaux clos couverts rénovation crèche	726 342,03
	Total 6012 - CREATION EXTENSION ET AMENAGEMENT DES CRECHES		772 683,58
Total Petite enfance			772 683,58
Prévention et sécurité	1010 - DEVELOPPEMENT VIDEO SURVEILLANCE	Installation des caméras devant les écoles	157 266,17
		Vidéosurveillance	2 298 382,56
	Total 1010 - DEVELOPPEMENT VIDEO SURVEILLANCE		2 455 648,73
	1011 - EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE	Modernisation et équipement de la Police Municipale	380 438,64
		Total 1011 - EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE	
	1012 - PREVENTION DES RISQUES URBAINS	Magnan : Travaux et étude de risque d'inondation	136 681,49
		Sécurité et installation d'alarme	359 266,75
		Travaux de confortement	631 304,49
	Total 1012 - PREVENTION DES RISQUES URBAINS		1 127 252,73
	1014 - ACQUISITION D'HORODATEURS POUR STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE	Acquisition des horodateurs	2 926 720,78
Total 1014 - ACQUISITION D'HORODATEURS POUR STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE		2 926 720,78	
Total Prévention et sécurité			6 890 060,88
Rayonnement culturel	3010 - TRAVAUX DE SECURITE DES BATIMENTS CULTURELS	Aménagement et rénovation bâtiments culturels	718 555,12
		EMAP - Projet d'extension de la Bibliothèque	288 582,80
		Mise en lumière de l'œuvre " la Piscine" de Matisse	7 786,50
	Total 3010 - TRAVAUX DE SECURITE DES BATIMENTS CULTURELS		1 014 924,42
	3012 - CREATION LIEUX CULTURELS	Halle Spada - Atelier des Artistes	270 164,11
		Total 3012 - CREATION LIEUX CULTURELS	
	3013 - EQUIPEMENT CULTURELS OEUVRE D'ART FONDS DE CONCOURS	Acquisition d'œuvre	182 379,60
		Équipement culturels	331 768,45
		Legs Kosma	66 593,35
		Subventions culturelles	17 908,72
	Total 3013 - EQUIPEMENT CULTURELS OEUVRE D'ART FONDS DE CONCOURS		598 650,12
3014 - AMENAGEMENT ET RENOVATION DES BOUTIQUES	Boutique & Musée - aménagement et rénovation	18 879,04	
	Total 3014 - AMENAGEMENT ET RENOVATION DES BOUTIQUES		18 879,04



	3015 - EQUIPEMENT ET RÉNOVATION DES SALLES DE SPECTACLE	Acquisition et équipement des salles de spectacles	173 190,63
		Équipement de la salle Francis GAG	17 368,60
		Travaux de rénovation du studio Riviera	617 188,02
		Travaux du théâtre de verdure	31 163,83
	Total 3015 - EQUIPEMENT ET RÉNOVATION DES SALLES DE SPECTACLE		838 911,08
Total Rayonnement culturel			2 741 528,77
Sports	4110 - CREATION EQUIPEMENTS SPORTIFS	Création de la salle de DOJO - Acquisition foncière	148 632,20
		Réalisation d'un terrain de grands jeux - Quartier du RAY	1 398 752,73
		Travaux de rénovation de salle de musculation des Arboras	770 282,21
	Total 4110 - CREATION EQUIPEMENTS SPORTIFS		2 317 667,14
	4112 - AMENAGEMENT ET CONFORMITE DES INSTALLATIONS SPORTIVES	Aménagement du stadium de Nice	170 778,68
		Cité des sports - Acquisition	235 638,33
		Complexe sportif des combes	156 816,51
		Complexe sportif du Mercantour	195 217,85
		Déplacement de la chaufferie du PSCE	274 047,11
		Institut niçois des sport - Travaux de mises aux normes	328 195,36
		Relocalisation des ateliers du Ray	9 254,71
		Rénovation du Microsite de la Santoline	199 998,00
		Terrains de football Hairabedian les Tripodes	138 002,35
		Terrain de handball du PSCE - Rénovation du sol	135 940,36
		Travaux d'aménagement et équipement de la salle Jean Bouin	181 129,17
		Travaux d'aménagement et équipement des installations	1 230 038,39
		Travaux de rénovation des installations sportives	1 785 536,25
	Total 4112 - AMENAGEMENT ET CONFORMITE DES INSTALLATIONS SPORTIVES		5 040 593,07
	4113 - TRAVAUX PATRIMOINE ASSUJETTI A LA TVA	Activité assujettie à la TVA : Travaux et équipement	443 559,46
		Aménagement du Centre de Formation de l'OGC Nice	3 274 583,90
Total 4113 - TRAVAUX PATRIMOINE ASSUJETTI A LA TVA		3 718 143,36	
Total Sports			11 076 403,57
Travaux de rénovation des cimetières	8211 - TRAVAUX DE MAINTENANCE CIMETIERES	Travaux de rénovation des cimetières	432 734,83
		Travaux de rénovation et réalisation de columbarium	27 041,11
	Total 8211 - TRAVAUX DE MAINTENANCE CIMETIERES		459 775,94



	8214 - CONSTRUCTION ET RENOVATION DE CAVEAUX	Rénovation et aménagement sur les concessions de cimetières (HT)	136 342,70	
	Total 8214 - CONSTRUCTION ET RENOVATION DE CAVEAUX		136 342,70	
Total Travaux de rénovation des cimetières			596 118,64	
Vie Scolaire	2010 - CREATIONS ECOLES	GS Saint-Isidore	559 029,87	
	Total 2010 - CREATIONS ECOLES		559 029,87	
	2011 - GROS TRAVAUX RENOVATION ECOLES	Extension du GS Ray-Gorbella	187 634,26	
		Restructuration du GS Corniche Fleurie	2 719 906,21	
	Total 2011 - GROS TRAVAUX RENOVATION ECOLES		2 907 540,47	
	2012 - AMENAGEMENT CONFORMITE ET EQUIPEMENT DES ECOLES	Groupe Scolaire Cimiez-ESSLING		22 054,20
		GS les Magnolias - Travaux de la cuisine		7 207,80
		GS Rosalinde Rancher - Réfection de la cuisine		3 457,44
		Mises aux normes des cantines		208 579,86
		Plan d'équipement de la cuisine centrale et des offices		509 037,64
		Plan d'équipement des écoles		446 446,40
		Plan numérique des écoles		301 999,96
		Travaux de rénovation - Bâtiments scolaires		2 597 984,55
	Total 2012 - AMENAGEMENT CONFORMITE ET EQUIPEMENT DES ECOLES			4 096 767,85
	2013 - MODERNISATION DE LA CUISINE CENTRALE	Travaux de construction de la nouvelle cuisine centrale		12 674 870,73
	Total 2013 - MODERNISATION DE LA CUISINE CENTRALE			12 674 870,73
	2014 - CENTRE MULTI ACCUEIL DE L'OUEST	Centre multi-accueil de l'ouest		77 724,35
Total 2014 - CENTRE MULTI ACCUEIL DE L'OUEST			77 724,35	
Total Vie Scolaire			20 315 933,27	
Total général			80 847 300,17	

2.2.2. Les dépenses financières

Les dépenses du chapitre 16 s'élèvent à la somme de 84 834 374 €, et sont ventilées en :

- ✓ remboursement des annuités d'emprunts : 41 001 495 € ;
- ✓ remboursement du prêt-relais mobilisé à la suite du recours formé contre la cession des terrains municipaux à la société IKEA : 21 000 000€ ;
- ✓ remboursement du capital crédit revolving Dexia : 947 449 €
- ✓ remboursement de l'emprunt afférent au P.P.P de l'Allianz Riviera: 4 693 712 € ;
- ✓ gestion active des emprunts (en dépenses et en recettes) : 17 000 000 € ;
- ✓ remboursement d'emprunts CAF : 47 675 € ;
- ✓ remboursements de cautions aux locataires du patrimoine privé de la ville de Nice : 144 042 €.



2.2.3. Les autres dépenses réelles d'investissement

Elles correspondent aux dépenses suivantes :

- Le chapitre 27 "autres immobilisations financières" représente un montant de 86 746 € au titre de dépôts et de cautionnement versés et créances avancées en garanties d'emprunt.
- Le chapitre 4541028 "opérations pour compte de tiers" représente 9 551 € et correspond à des travaux réalisés d'office 31 avenue Lorenzi.
- Le chapitre 4541200 "opérations pour compte de tiers" représente 6 629 € et correspond à des travaux réalisés d'office 56 vallon Sabatier.
- Le chapitre 4541201 "opérations pour compte de tiers" représente 24 885 € et correspond à des travaux réalisés d'office 10 rue Abbaye Grégoire.
- Le chapitre 4541991 "opérations pour compte de tiers" représente 16 711 € et correspond à des travaux réalisés d'office 22 avenue Pauliani.
- Le chapitre 458126 "opérations sous mandat" atteint 251 337 € et correspond à des travaux réalisés pour le compte du CCAS dans le cadre de la construction de l'espace intergénérationnel.

3. Situation des emprunts au 31 décembre 2018

3.1. Une réduction des financements extérieurs de plus de 35 millions d'euros par rapport à 2017

L'encours des emprunts se décompose en :

- ✓ 368 556 835 € au titre du financement des dépenses directes d'équipement ;
- ✓ 105 172 024 € au titre du financement de la construction de l'Allianz Riviera assuré par un PPP (partenariat public privé), incluant une redevance RBA1 (investissement et financement).

La répartition de l'encours est la suivante :

❖ Encours hors PPP

	2015		2016		2017		2018	
	En valeur	En %						
Fixes	289 457 646	75,86%	277 221 774	72,47%	276 603 499	69,29%	241 125 930	65,42%
Variables	92 123 896	24,14%	105 309 503	27,53%	122 585 356	30,71%	127 430 905	34,58%
Structurés	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	381 581 542	100%	382 531 277	100%	399 188 855	100%	368 556 835	100%



❖ Encours lié au PPP

	2015		2016		2017		2018	
	En valeur	En %						
Fixes	119 209 940	100%	114 545 021	100%	109 865 737	100%	105 172 024	100%
Variables	-	-	-	-	-	-	-	-
Structurés	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	119 209 940	100%	114 545 021	100%	109 865 737	100%	105 172 024	100%

L'analyse de la structure du volume d'emprunts de la Ville de Nice met en lumière plusieurs éléments, à savoir :

- Des prêteurs diversifiés, puisque l'encours se répartit autour des groupes bancaires suivants :

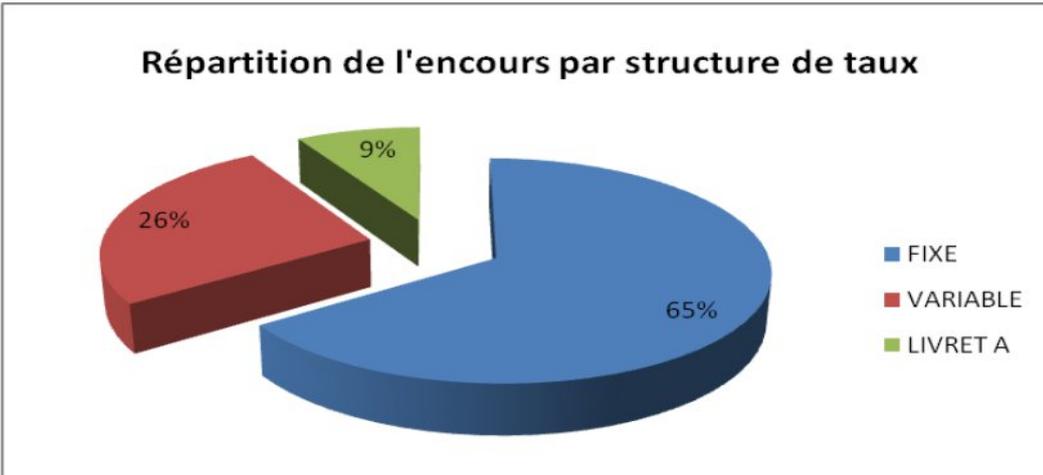
Volume d'emprunts par prêteur

Prêteur	CRD au 31/12/2018	% du CRD
SFIL –CAFFIL- LBP	136 086 200 €	36,92 %
CAISSE D'EPARGNE- CFF	52 745 007 €	14,31 %
GRUPE CREDIT AGRICOLE	53 058 539 €	11,68 %
CAISSE DES DEPOTS	23 412 923 €	6,35 %
DEXIA CL	21 491 293 €	5,83 %
SOCIETE GENERALE	21 403 797 €	5,81 %
CREDIT COOPERATIF	21 129 667 €	5,73 %
RIVAGE INVESTMENT	19 275 000 €	5,23 %
Autres prêteurs	29 954 408 €	8,14 %
Ensemble des prêteurs	368 556 835 €	100 %

- des emprunts sécurisés, puisque 100 % de l'encours est classé 1A selon la charte Gissler de bonne conduite (65% de son encours est à taux fixe et 35% en taux variable).

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Ex/Ex, Annuel)	Durée de vie résiduelle moyenne	Durée de vie moyenne	Nombre de contrats
368 556 835 €	2,47%	11 ans	6 ans	69

Par ailleurs, le stock des emprunts de la Ville de Nice présente un rythme d'extinction soutenu. En effet, les durées résiduelles moyennes généralement observées sur les collectivités, oscillent autour de 14 ans (source Finance Active) contre 11 ans pour Nice.



Le stock d'emprunts de la ville de Nice est désormais composé d'indexations classiques, toutes classées 1A selon la Charte Gissler de bonne conduite, soit le risque le plus faible. Elles sont en phase avec les recommandations contenues dans la circulaire du 25 juin 2010, et avec le décret du 30 août 2014 encadrant le recours à l'emprunt des collectivités.

La classification des risques s'appuie sur deux axes d'évaluation, comme indiqué dans la matrice ci-dessous :

Charte de bonne conduite : classification des risques

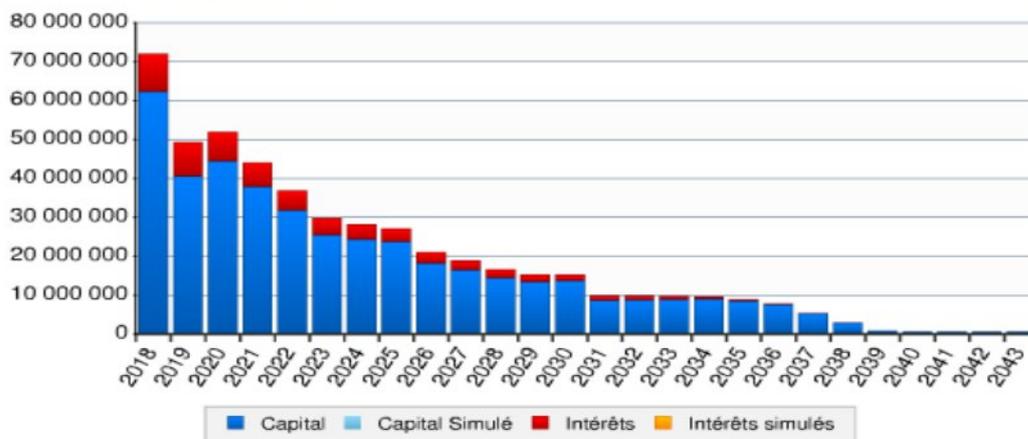
Indices sous-jacents		Structures	
1	INDICES ZONE EURO	A	ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
2	INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES	B	BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
3	ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO	C	OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
4	INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO	D	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
5	ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO	E	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
6*	INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)	F*	STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES
* : HORS CHARTE



Profil d'extinction de l'encours de la Ville de Nice au 31/12/2018

Flux de remboursement



Le pic d'annuités 2018 correspond au remboursement par anticipation du prêt relais contracté en 2017 pour un montant de 21 millions d'euros, suite à la cession du terrain destiné à l'implantation d'Ikea. Par ailleurs, une partie de l'encours (30,7 millions d'euros) correspond à des emprunts ayant financé des équipements transférés depuis à la Métropole Nice Côte d'Azur.

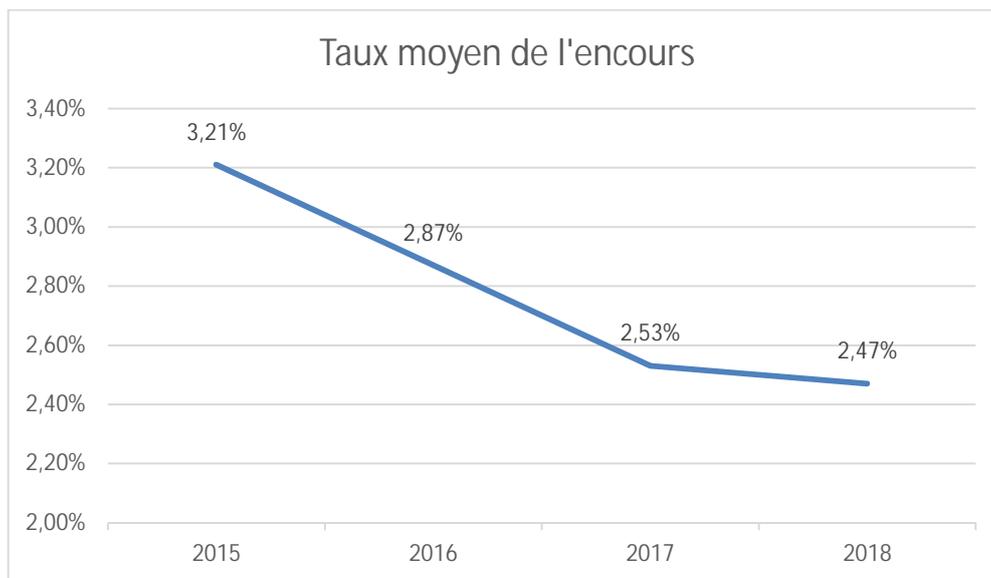
Il est à noter que la Métropole Nice Côte d'Azur rembourse à la Ville de Nice une annuité d'un montant de 13 114 930 € depuis 2008 au titre du transfert d'une quote-part des emprunts contractés pour le financement d'équipements transférés.

Ainsi, l'encours de la Ville de Nice s'est réduit globalement de – 35,325 millions d'euros en 2018, soit une somme de – 30,63 millions d'euros (hors grand stade) et - 4 ,69 millions d'euros au titre de l'Allianz Riviera.

Pour mémoire, entre 2008 et 2018, la Ville a financé 948,68 millions d'euros de dépenses d'équipement hors grand stade et, dans le même temps, l'encours a baissé de 13 millions d'euros (381,5 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 368,5 millions d'euros au 31 décembre 2018, hors Allianz Riviera)

3.2. Un taux moyen des financements extérieurs en constante diminution

En 2018, les intérêts d'emprunts se sont élevés à 13,9 millions d'euros contre 14,8 millions d'euros en 2017 soit une baisse de plus de 830 000 euros permise à la fois par la baisse du stock d'emprunts (-35 millions d'euros sur un an), la baisse des taux de marché et la politique de gestion active menée par les services de la ville au cours des dernières années.



Conformément aux contrats signés, le remboursement du capital s'est élevé à 67 690 332 €, soit une annuité totale de 81 685 887 € qui se répartit comme suit :

	16410	Emprunts en euros	Dettes propres	62 948 945
	1675	Emprunts afférents aux PPP	Nice Stadium	4 693 712
	16818	Emprunts Caisse allocations familiales	Dettes propres	47 675
Total 16				67 690 332
	661110	Intérêts réglés à l'échéance	Dettes propres	9 760 761
	66112	ICNE (intérêts courus non échus)	Dettes propres	- 232 863
	66150	Intérêts ligne de crédit	Dettes propres	8 858
	66180	Intérêts des autres emprunts	Nice Stadium	4 458 799
Total 661				13 995 555
TOTAL ANNUITE 2018				81 685 887

3.3. Un montant d'emprunts nouveaux divisé par deux par rapport à 2017

En 2017, la ville de Nice avait mobilisé un total de 58 millions d'euros d'emprunt (dont 21 millions d'euros de prêt relais dans l'attente de la cession effective du terrain destiné à l'implantation d'Ikéo).

En 2018 et grâce à la politique de désendettement menée, ce montant a très fortement diminué s'établissant à 32 364 600 € d'emprunts nouveaux enregistrés afin de financer le programme d'équipement de la ville de Nice.



Prêteur	Montant emprunté (en €)	Conditions financières
Groupement LCL, CACIB	1 500 000	Euribor 3 mois + 0,68% sur 20 ans
La Banque Postale	9 000 000	Taux fixe de 0,86% sur 5 ans et Euribor 12 mois +0,45% sur 15 ans
La Banque Postale	9 900 000	Euribor 12 mois +0,25% sur 15 ans
Caisse d'Épargne	4 000 000	Livret A + 0,30% sur 20 ans
La Banque Postale	7 800 000	Taux fixe à 1,70% sur 25 ans
Caisse d'Allocations Familiales	164 600	Taux fixe à 0% sur 10 ans
Ensemble des prêteurs	32 364 600	

CONCLUSION

La ville de Nice a réussi son engagement de contenir en 2018 ses dépenses de fonctionnement en maintenant la qualité de l'offre de service à la population tout en engageant les investissements porteurs de développement pour son territoire.

Cette volonté s'est parfaitement traduite durant cet exercice budgétaire par :

- ✓ des économies dans le fonctionnement administratif grâce à une maîtrise constante des dépenses de gestion et à la mutualisation des services fonctionnels ;
- ✓ aucune augmentation des taux de fiscalité locale ;
- ✓ une forte baisse du recours à l'emprunt.

Cette gestion rigoureuse a permis d'améliorer l'ensemble des ratios financiers de la ville rapport à 2017, comme suit :

Ratios/exercice	2017(en €)	2018(en €)	Variation (en €)	Variation (en %)
Epargne de gestion	42 790 298	55 133 226	12 342 928	28,8
Epargne brute	36 540 293	42 431 840	5 891 547	16,1
Capacité de désendettement (en années)	13,93	11,16		

Au total, la différence entre les dépenses et les recettes de 2018 permet de dégager un résultat libre d'affectation de 20 160 286,62 € qu'il est proposé de réaffecter au financement des investissements 2019 dans le cadre d'une décision modificative.



**BUDGET ANNEXE - REGIE AUTONOME DE L'OPERA**

Le budget annexe de la régie autonome de l'opéra de Nice a été créé par délibération du 8 avril 2011.

Cette régie, dotée de la seule autonomie financière, a pour mission de gérer le théâtre lyrique de l'opéra, la Diacosmie, l'art lyrique, l'orchestre philharmonique et le ballet Nice Méditerranée, ainsi que les services, personnels et équipements nécessaires à son fonctionnement.

RESULTATS 2018

	REPRISE DES RESULTATS ANTERIEURS (2017)		OPERATIONS DE L'EXERCICE (2018)		RESULTATS DE CLOTURE (2018)	
	Besoin de financement (en €)	Excédent (en €)	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Déficit (en €)	Excédent (en €)
Investissement	-299 756,52	-	415 251,09	381 121,68	-333 885,93	-
Restes à réaliser	-	-	-	278 296,00	-	278 296,00
Solde de clôture d'investissement après prise en compte des restes à réaliser					-55 589,93	-
Fonctionnement	-	1 185 215,78	19 996 767,20	19 711 633,40	-	900 081,98
Totaux généraux	-299 756,52	1 185 215,78	20 412 018,29	20 371 051,08	-	844 492,05
Résultat de clôture libre d'affectation après couverture du déficit d'investissement						844 492,05 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2018, libre d'affectation, s'élève à 844 492,05 €. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 900 081,98 € duquel est retranché la couverture du besoin de financement de la section d'investissement de 55 589,93 €.

Section de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement (réelles et d'ordre) : 19,71 millions d'euros

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 19 711 633,40 €, soit un taux de réalisation de 94%, et sont ventilées de la manière suivante :

Chapitre	Libellé chapitre	2017 (en €)		2018 (en €)		Taux d'exécution
		Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	
013	Atténuation de charges	200 000	228 237	246 056	238 784	97%
70	Produits des services du domaine	1 573 416	1 800 161	1 695 067	1 667 177	98%
74	Subventions et participations	18 130 164	18 130 164	17 548 920	17 573 127	100%
75	Autres produits de gestion courante	66 420	59 812	60 530	65 656	108%
77	Produits exceptionnels	93 000	144 761	141 833	166 889	118%
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 287 332	-	1 185 216	-	-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		21 350 332	20 363 135	20 877 622	19 711 633	94%



1.1- Chapitre 70 "produits des services du domaine et ventes" : 1,67 million d'euros

Le chapitre 70, pour un montant de 1 667 177,28 € (taux de réalisation de 98 %), enregistre les produits des services rendus par le théâtre de l'opéra.

Ce poste est en baisse de 7,39 % par rapport à l'an passé. Cette baisse est constatée sur les mises à dispositions diverses et locations de la salle de l'opéra près de 30 000 €) et sur l'ensemble de la billetterie (baisse d'un peu plus de 100 000 €)

1.2- Chapitre 74 "dotations, subventions et participations" : 17,57 millions d'euros

Ce chapitre enregistre la subvention du Département destinée au fonctionnement de l'orchestre philharmonique de Nice, pour un montant de 1 810 000 €, la subvention d'équilibre du budget principal pour un montant de 15 738 920 €, la subvention de l'Institut Français de 10 000 € pour l'accueil de l'Orchestre de Jérusalem East and West pour un concert donné le 11 novembre 2018 à l'Opéra de Nice dans le cadre de la Saison France-Israël 2018, ainsi que le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour les dépenses d'entretien des bâtiments publics pour un montant de 14 207 €.

1.3- Chapitre 75 "autres produits de gestion courante" : 0,06 million d'euros

Ce chapitre enregistre les autres recettes concernant l'exploitation de la buvette du théâtre et des locations de salles de l'opéra.

1.4- Chapitre 77 "produits exceptionnels" : 0,167 million d'euros

Les produits exceptionnels comprennent des dons divers de mécénats à hauteur de 163 888 € et la vente aux enchères de costumes pour 3 000 €.

2. Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) : 19,92 millions d'euros

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 19 915 702 €, soit un taux de réalisation de 97 %, et sont ventilées de la manière suivante :

Chapitre	Libellé chapitre	2017		2018		
		Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	Taux d'exécution
011	Charges à caractère général	1 870 945	1 690 975	1 737 769	1 663 340	96%
012	Charges de personnel	18 662 613	18 044 206	18 311 407	17 956 986	98%
65	Autres charges de gestion courante	354 811	326 627	336 946	287 545	85%
67	Charges exceptionnelles	9 500	4 004	39 500	7 831	20%
Total dépenses réelles		20 897 369	20 065 812	20 425 622	19 915 702	97%
023	Virement en section d'investissement	290 852	-	370 900	-	-
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	161 611	99 682	91 100	81 065	89%
Total dépenses d'ordre		452 463	99 682	452 000	81 065	
TOTAL GENERAL		21 350 332	20 165 494	20 877 622	19 996 767	94%



2.1- Chapitre 011 "charges à caractère général" : 1,66 million d'euros

Ce chapitre, d'un montant total de 1 663 340 €, retrace l'ensemble des dépenses de gestion courante, hors personnel, nécessaires au bon fonctionnement du théâtre. Le taux de réalisation est de 96 %.

Les charges essentielles étant :

✓ Les fournitures diverses :	340 999 €
✓ Le gardiennage :	348 589 €
✓ L'énergie et le chauffage :	174 977 €
✓ Les contrats de prestations de service :	69 835 €
✓ Les entretiens et maintenances diverses :	136 591 €
✓ Les locations mobilières :	98 131 €
✓ Les frais de publicité et de publications :	128 848 €
✓ L'entretien des bâtiments :	73 557 €
✓ Les frais de déplacements, missions et réceptions :	97 637 €
✓ Les transports collectifs de biens :	41 732 €
✓ la documentation (abonnements et achats de fonds) :	23 565 €
✓ Les honoraires, assurances, banque, frais de contentieux :	128 879 €

2.2- Chapitre 012 "charges de personnel" : 17,956 millions d'euros

Le chapitre 012 recouvre l'ensemble des dépenses de personnel. Il a été réalisé à 97%, soit un montant de 17 956 985 €.

2.3- Chapitres 65 & 67 "charges de gestion courante" et "charges exceptionnelles" : 0,295 million d'euros

Ces chapitres recouvrent les autres charges de gestion courante (droits d'auteurs par exemple) pour un montant de 287 545 € et des charges exceptionnelles pour un montant de 7 831 €.

2.4- Chapitre 042 "opérations d'ordre" : 0,081 million d'euros

Le chapitre 042 enregistre essentiellement les dotations aux amortissements, pour un montant total de 81 065 €.

Section d'Investissement

1 - Les recettes d'investissement (réelles et d'ordre) : 0,381 million d'euros

Les recettes d'investissement s'élèvent à 381 122 €. Le taux de réalisation atteint 50 %, pour un niveau de réalisation en augmentation par rapport à celui de 2017.



Le tableau ci-dessous présente la ventilation par nature de ces recettes :

			2017 (en €)		2018 (en €)		
Chapitre	Libellé chapitre	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	Taux d'exécution	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	298 876	298 876	299 756	299 756	100%	
165	Dépôts et cautionnements reçus	7 300	-	7 000	300	4%	
Total recettes financières		306 176	298 876	306 756	300 057	98%	
Total recettes réelles		306 176	298 876	306 756	300 057	98%	
021	Virement de la section de fonctionnement	290 852	-	370 900	-	-	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	161 611	99 682	81 100	81 065	100%	
Total recettes d'ordre de section à section		452 453	99 682	452 000	81 065	18%	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		758 639	398 558	758 756	381 122	50%	

			2017 (en €)		2018 (en €)		
Chapitre	Libellé chapitre	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	Taux d'exécution	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	298 876	298 876	299 756	299 756	100%	
165	Dépôts et cautionnements reçus	7 300	-	7 000	300	4%	
Total recettes financières		306 176	298 876	306 756	300 057	98%	
Total recettes réelles		306 176	298 876	306 756	300 057	98%	
021	Virement de la section de fonctionnement	290 852	-	370 900	-	-	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	161 611	99 682	81 100	81 065	100%	
Total recettes d'ordre de section à section		452 453	99 682	452 000	81 065	18%	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		758 639	398 558	758 756	381 122	50%	

Les recettes d'investissement enregistrent essentiellement :

- ✓ les excédents de fonctionnement pour 299 757 € ;
- ✓ des opérations d'ordre sur le chapitre 040, notamment les amortissements, pour un montant identique à sa contrepartie comptabilisée en dépenses de fonctionnement au chapitre 042, soit un montant de 81 065 €.

Il est à noter des restes à réaliser en recettes d'investissement correspondant au FCTVA pour un montant de 278 296 €.

2- Les dépenses d'investissement (réelles et d'ordre) : 0,415 million d'euros

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 415 251 €. Le taux de réalisation atteint 91 % pour un niveau de consommation supérieur à celui de 2017.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par nature de ces dépenses :

			2017 (en €)		2018 (en €)		
Chapitre	Libellé chapitre	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	Taux d'exécution	
20	Immobilisations incorporelles	39 800	13 336	28 000	27 731	99%	
21	Immobilisations corporelles	418 963	386 102	430 000	386 520	90%	
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	
Total dépenses d'équipement		458 763	399 438	458 000	414 251	91%	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000	-	1 000	1 000	100%	
Total dépenses financières		-	-	-	-	-	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		459 763	399 438	459 000	415 251	91%	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement		298 876	-	299 756	-	-	



BUDGET ANNEXE - REGIE AUTONOME NIKAIÀ ACROPOLIS

Le budget annexe de la régie autonome Nikaïa -Acropolis a été créé par délibération du 2 février 2018, avec pour objectif la reprise en régie directe de la gestion de deux équipements structurants pour la ville de Nice à compter du 1^{er} juillet 2018.

Cette régie, dotée de la seule autonomie financière, a pour mission de gérer les Palais Acropolis et Nikaïa, ainsi que les services, personnels et équipements nécessaires à leur fonctionnement.

Les chiffres présentés ci-dessous concernent donc un exercice comptable de 6 mois.

RESULTATS 2018

	REPRISE DES RESULTATS ANTERIEURS (2017)		OPERATIONS DE L'EXERCICE (2018)		RESULTATS DE CLOTURE (2018)	
	Besoin de financement (en €)	Excédent (en €)	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Déficit (en €)	Excédent (en €)
Investissement	-	-	17 811,05	-	-17 811,05	-
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture d'investissement après prise en compte des restes à réaliser					-17 811,05	-
Fonctionnement	-	-	5 000 549,15	4 932 227,77	-68 321,38	
Totaux généraux	-	-	5 018 360,20	4 932 227,77	-86 132,43	
Résultat de clôture libre d'affectation après couverture du déficit d'investissement						0€

Le résultat de clôture de l'exercice 2018, libre d'affectation, est nul. L'exécution du budget de la régie autonome Acropolis Nikaïa se solde par un déficit de la section d'exploitation de 68 321,38 € et un déficit de la section d'investissement de 17 811,05 €. Il convient toutefois de préciser qu'une recette de prestations de services de l'exercice 2018, pour un montant de 135 690,23 € n'a pu être constatée sur l'exercice du fait d'un rejet pour motifs techniques. Cette recette sera donc comptabilisée sur l'exercice 2019. Après retraitements des recettes acquises sur l'exercice 2018, le résultat aurait dû être bénéficiaire et s'établir à 67 368,85 €.

De même, l'activité de l'équipement Acropolis, à savoir le chiffre d'affaires, s'effectue sur 10,5 mois dans l'année, soit sur 6 mois au cours du 1^{er} semestre et 4,5 mois au cours du second semestre. Ainsi, en 2018, l'exploitation de l'équipement Acropolis aura donc supporté 6 mois de charges fixes pour 4,5 mois de produits.



Section de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement (réelles et d'ordre) : 4,93 millions d'euros

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 4 932 227,77 €, soit un taux de réalisation de 90%, et sont ventilées de la manière suivante :

Chapitre	Libellé chapitre	2017 (en €)		2018 (en €)		Taux d'exécution
		Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	
013	Atténuation de charges	-	-	-	20 704	-
70	Produits des services du domaine	-	-	5 500 000	4 748 034	86%
74	Subventions et participations	-	-	-	-	-
75	Autres produits de gestion courante	-	-	-	163 490	-
002	Résultat de fonctionnement reporté	-	-	-	-	-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		-	-	5 500 000	4 932 228	90%

1.1- Chapitre 013 "Atténuations de charges" : 0,021 million d'euros

Le chapitre 013, pour un montant de 20 704,20 € enregistre la part "salarié" des titres restaurant sur les rémunérations des agents de la régie.

1.2- Chapitre 70 "produits des services du domaine et ventes" : 4,75 millions d'euros

Le chapitre 70, pour un montant de 4 748 033,91 € (taux de réalisation de 86 %), enregistre les produits des services rendus par les palais Acropolis et Nikaïa (locations d'espaces, billetterie, bar, restauration rapide et prestations diverses liées aux manifestations et congrès) .

La répartition des recettes perçues se fait de la manière suivante :

- Acropolis : 4 552 507 €
- Nikaïa : 195 527 €

1.3- Chapitre 75 "autres produits de gestion courante" : 0,163 million d'euros

Ce chapitre enregistre les autres recettes concernant la location du parvis de Nikaïa.



2. Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) : 5 millions d'euros

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 5 000 549 €, soit un taux de réalisation de 91 %, et sont ventilées de la manière suivante :

Chapitre	Libellé chapitre	2017		2018		Taux d'exécution
		Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	
011	Charges à caractère général	-	-	3 247 000	2 817 734	87%
012	Charges de personnel	-	-	2 243 000	2 182 815	97%
014	Atténuations de produits	-	-	-	-	-
65	Autres charges de gestion courante	-	-	-	-	-
66	Charges financières	-	-	10 000	-	-
Total dépenses réelles		-	-	5 500 000	5 000 549	91%
023	Virement en section d'investissement	-	-	-	-	-
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-	-	-	-	-
Total dépenses d'ordre		-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL		-	-	5 500 000	5 000 549	91%

2 Chapitre 011 "charges à caractère général" : 2,82 millions d'euros

Ce chapitre, d'un montant total de 2 817 734 €, retrace l'ensemble des dépenses de gestion courante, hors personnel, nécessaires au bon fonctionnement des palais Acropolis et Nikaïa. Le taux de réalisation est de 87 %.

Les charges essentielles étant :

✓ Les fournitures diverses :	94 919 €
✓ Le gardiennage :	512 899 €
✓ L'énergie et le chauffage :	186 022 €
✓ Les contrats de prestations de service :	956 928 €
✓ Les entretiens et maintenances diverses :	231 940 €
✓ Les locations mobilières :	437 131 €
✓ Les frais de publicité, publications et foires:	139 853 €
✓ L'entretien des bâtiments :	23 452 €
✓ Le nettoyage des locaux	176 621 €
✓ Les frais de déplacements, missions et réceptions :	3 973 €
✓ Les assurances, banque, études, redevances:	53 996 €



a. Chapitre 012 "charges de personnel" : 2,183 millions d'euros

Le chapitre 012 recouvre l'ensemble des dépenses de personnel. Il a été réalisé à 97%, soit un montant de 2 182 815 €.

Section d'Investissement

1 - Les recettes d'investissement (réelles et d'ordre) : 0 euro.

Aucune recette d'investissement n'est constatée sur ce budget annexe.

			2017 (en €)		2018 (en €)		
Chapitre	Libellé chapitre	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	Taux d'exécution	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-	-	-	-	
10	Dotations, fonds divers	-	-	50 000	-	-	
Total recettes financières		-	-	50 000	-	-	
Total recettes réelles		-	-	50 000	-	-	
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-	-	-	-	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-	-	-	-	-	
Total recettes d'ordre de section à section		-	-	-	-	-	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		-	-	50 000	-	-	

2- Les dépenses d'investissement (réelles et d'ordre) : 0,018 million d'euros

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 17 811 €.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par nature de ces dépenses :

			2017 (en €)		2018 (en €)		
Chapitre	Libellé chapitre	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	Taux d'exécution	
20	Immobilisations incorporelles	-	-	25 000	4 800	19,20%	
21	Immobilisations corporelles	-	-	25 000	13 011	52,04%	
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	
Total dépenses d'équipement		-	-	50 000	17 811	35,62%	
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	-	
Total dépenses financières		-	-	-	-	-	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		-	-	50 000	17 811	35,62%	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement		-	-	-	-	-	